

BORNEMESE. Paris : Siamese, 20 fr. Un an, 40 fr.  
Départ. — 12 — 12

Ces éditions sont à Paris, chez les correspondants  
des éditeurs, les bureaux de poste, et chez les directeurs des magasins  
et à Londres, aux bureaux des messageries.

Tous les numéros sont datés du 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

INSCRIPTIONS. — Les annuaires sont rédigés à Paris et  
à la poste générale, 12 fr. la grande ville en petit-tome.

On reçoit en paiement des abonnements et des annuaires les marques  
dans le cas sur le chèque et sur la poste, et les effets aux Paris.

LUNDI 21 MARS 1842. — 7<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 81.

# Le Siècle

BUREAUX DU JOURNAL, A PARIS, RUE DU CROISSANT, 16, HOTEL COBERT.

TIRAGE DU JOURNAL, ÉDITION D'HIER, 42,000 EXEMPLAIRES.

FRANCE.  
Paris, 20 mars.

On sait aujourd'hui ce que l'influence et la dignité du pays ont eu à souffrir de la direction donnée à nos affaires extérieures depuis dix-huit mois.

Le plan de combattre et d'annuler autant que possible les garanties constitutionnelles de la liberté en abusant des termes de la loi pour en fausser l'esprit, sous l'empire de cette maxime que c'est un devoir saint de faire tout ce qu'elle permet; ce plan machiavélique est désormais connu par les actes du ministère et même par ses auteurs.

Sous ces deux rapports nous ne croyons pas qu'il existe un seul homme véritablement éclairé et impartial qui consente à défendre l'administration actuelle.

Restait la politique des intérêts matériels par laquelle cette administration avait promis de se signaler. Elle devait donner satisfaction aux industries en souffrance, ouvrir à notre commerce extérieur de nouveaux débouchés, mettre un terme aux anxiétés des colonies, accueillir en même temps les plaintes de l'agriculture, faire triompher les rivalités, concilier les prétentions, trouver un remède héroïque là où ses prédecesseurs n'avaient su appliquer que d'impuissants palliatifs, et couronner, enfin, la série de ses travaux par un vaste réseau de chemins de fer conçu dans une pensée toute nationale contre laquelle s'éleveraient en vain quelques murmures de l'égoïsme local.

On sait quelle a été la conduite du ministère à la suite de ces magnifiques promesses. Il s'était proclamé le serviteur, l'esclave des intérêts matériels afin de les sauvegarder; mais quand le jour est venu de se mettre à l'œuvre, il n'a su que ruser avec eux comme il avait fait sur tout le reste.

Ainsi, à l'ouverture de la session, il annonce à grand bruit qu'il prépare de merveilleux projets pour étendre les relations commerciales de la France avec l'Europe. Aussitôt quelques intérêts alarmés, notamment ceux qui se rattachent à l'industrie des fers, s'organisent, se remuent, font entendre des menaces, et les grands projets de M. Guizot n'osent pas même aborder la discussion et rentrent dans le néant.

Dès l'année 1838 il avait été question de soumettre à une révision le tarif sur les toiles et les fils de lin fixé à 10 0/0, tandis qu'en Angleterre le droit sur nos eaux-de-vie, par exemple, variait de 600 à 1,200 0/0. Le gouvernement anglais, averti, fit des propositions plus ou moins sincères, pour revoir toute l'échelle des tarifs; les négociations, quatre ou cinq fois suspendues et reprises, n'ont eu aucun résultat, et pendant ce temps, comme le faisait observer ayant-hier le *National*, les produits des manufactures de Leeds et d'Aberdeen, importés d'abord pour 3 ou 4 millions, ont été jetés sur nos marchés pour une valeur de plus de 20 millions. Le droit français sur les toiles reste toujours fixé à 10 0/0, et d'un autre côté celui de l'Angleterre sur nos vins et eaux-de-vie n'a pas été abaissé. Le ministère actuel avait annoncé l'intention de prendre un parti, mais le moment venu, il s'en est dispensé sous prétexte qu'il fallait ménager nos relations avec l'Angleterre (sans doute pour en obtenir, à titre de concession, le traité sur le droit de visite), et d'un autre côté parce qu'il avait à statuer sur des questions plus urgentes.

Ces questions plus urgentes sur lesquelles avait été appelé l'examen des conseils supérieurs du commerce, des manufactures et de l'agriculture, c'étaient particulièrement la question des bestiaux et celle des sucre. La première, qui est bien loin d'avoir été éclaircie jusqu'à présent par les soins de l'administration, et que celle-ci semble n'avoir fait apparaître que pour effrayer des intérêts qui ont besoin surtout de stabilité et de garanties, a été d'abord éliminée par cette considération qu'il

serait dangereux de toucher la même année à deux grandes questions qui intéressent de si près l'agriculture. Il est toujours dangereux, en effet, de toucher à ce qu'on n'a pas suffisamment étudié.

Or, il est certain que le gouvernement est bien loin jusqu'ici d'avoir mis le public ou les chambres en état de prononcer avec pleine connaissance de cause sur cette question si grave. Un fait est incontestable, c'est que dans les grandes villes la viande est d'un prix exorbitant et qu'elle manque de plus en plus à l'alimentation des classes laborieuses. Quelle est la cause de cette élévation de prix? Quelles sont les mesures à prendre dans l'intérêt des consommateurs? La discussion s'est établie sur ce sujet entre quelques économistes et les agriculteurs, ces derniers s'appuyant sur les faits, les autres sur les principes absolus; mais le gouvernement, qui est au centre de tous les renseignements, qui connaît toutes les souffrances, qui peut comparer et qui devrait résoudre, qu'a-t-il fait pour dissiper les douleurs, pour redresser les erreurs de la théorie, pour servir efficacement les intérêts de l'agriculture et ceux des consommateurs? C'est à peine s'il a présenté aux conseils réunis pour délibérer quelques documents incomplets, et ces documents, accusés hautement d'inexactitude, ont donné lieu aux plus vives, aux plus énergiques récriminations.

Les choses étant dans cet état, on conçoit fort bien que le ministère ait ajourné ou abandonné la question des bestiaux; c'est évidemment ce qu'il avait de mieux à faire, bien qu'il se fut d'abord promis de la trancher; mais il aurait dû donner pour motif de cet ajournement son insuffisance, et non pas le désir ou la nécessité de résoudre auparavant la question des sucre, car cette promesse n'était encore qu'une déception.

Les esprits aujourd'hui sont en émoi à l'occasion de ce dernier avortement. Ici, du moins, il y avait un point sur lequel toutes les opinions, tous les intérêts étaient d'accord: c'était l'urgence d'une solution. La marine, les ports de mer, les colons, les fabricans de sucre indigène et les déportemens intéressés dans cette industrie, tous réclamaient de la part du gouvernement une prompte décision qui mit un terme à leur incertitude et qui prévint leur ruine. L'engagement était formel, il avait été public, les bases du projet, bonnes ou mauvaises, étaient arrêtées; tout à coup on apprend que ce projet de loi attendu, annoncé, vanté, était à son tour retiré du programme de la session. — Et pourquoi? Etais-ce que la nécessité de statuer fut moins pressante ou que la difficulté de concilier les intérêts fut accrue? Nullement. En ce qui touche la question même, rien n'avait changé.

Mais M. Guizot s'était avisé que le projet de loi fondé sur la proposition d'une indemnité pourrait bien échouer devant la chambre, et que l'ajournement, qui laisserait dans le doute et dans la crainte les intérêts rivaux, pourrait être au contraire très favorable à ses combinaisons électorales. Si l'on s'en rapporte au récit que fait ce matin le *Journal du Commerce* d'une réponse adressée par M. le ministre des affaires étrangères aux députés délégués des ports de mer, il aurait assez crûment laissez comprendre ses motifs. Toujours est-il que la majorité du conseil les a adoptés, et qu'une résolution, sur laquelle il n'est plus possible de revenir sans un immense ridicule, a fait écarter la question des sucre comme toutes celles qui avaient précédemment occupé ou agité l'opinion.

Les négocians du Havre, instruits les premiers de cette résolution, en ont parfaitement saisi le caractère. Il est possible que leur émotion, bien naturelle sous le coup d'une mystification si imprévue, les ait entraînés à des démonstrations un peu trop vives qui, partout imitées, ne seraient pas sans quelque danger pour l'ordre public; mais on ne saurait disconvenir que dans

leur adresse aux membres démissionnaires de la chambre du commerce, ils n'aient très judicieusement qualifié l'acte ministériel:

« Après les promesses positives et réitérées faites par le ministère de mettre fin, dans le cours de la présente année, à une situation intolérable pour tous les intérêts; »

« Après l'annoncée solennelle faite par le ministre des finances lui-même devant les chambres, qu'il n'était plus possible de prolonger un *statu quo* ruineux pour tous; »

« Après la sanction donnée au projet du gouvernement par les conseils supérieurs, qui ont été consultés par lui; »

« Un ajournement serait un acte d'impudent, car le ministère sacrifierait ce qu'il regarde comme l'intérêt du pays à une question d'élections. »

Oui, ce sont bien là les motifs qui ont déterminé le ministère; oui, les intérêts les plus pressans du pays ont été et seront sacrifiés par lui à des calculs électoraux. Le *Journal des Débats*, encore ce matin, tout en repoussant avec une apparente colère les paroles du commerce du Havre, comme injurieuses pour ses patrons, n'hésite pas à s'écrier que la question d'élections est un intérêt tout au moins aussi considérable que la question des sucre, exclamtion qui n'a pas besoin de commentaire. Eh bien! cette vérité que les habitans des ports de mer reconnaissent aujourd'hui, il y a longtemps qu'elle aurait dû les frapper.

Parmi eux il est certainement des hommes de parti qui ne s'étaient guère émus des plaintes les plus légitimes contre un ministère toujours prêt à sacrifier au besoin de sa conservation la dignité, la puissance, les libertés du pays; c'est un intérêt légi qui maintenant leur ouvre les yeux, et le cri d'accusation qu'ils répètent est celui que l'opposition constitutionnelle s'est lassée à faire entendre; mais, par quelque voie et à quelque moment que la vérité se fasse jour, il importe surtout qu'elle soit connue. Elle se manifeste enfin de toutes parts, et nous avons l'espérance que cette majorité électorale elle-même que l'on s'efforce de corrompre ne tardera pas à rejeter, dans son indignation, un système politique dont le terme naturel est la ruine aussi bien que l'abaissement du pays.

A force de calculs et de manœuvres pour consolider son existence, le ministère l'aurait-il sérieusement compromis? On parle de la retraite de M. Cunin-Gridaine, fatigué de porter ou de partager la responsabilité de beaucoup d'actes qu'il n'approuve pas et sur lequel les confidens les plus intimes de quelques-uns de ses collègues, dans une occasion toute récente, ont habilement fait porter le poids d'une résolution qu'il avait combattue.

Nous sommes persuadés, et ce n'est pas ici de notre part une simple conjecture, que certaines mesures politiques dont une partie du cabinet s'applaudit secrètement ouvertement blesse la conscience de M. Cunin-Gridaine lorsqu'il les a tardivement connues; mais nous sommes également persuadés que si ces révélations se sont fait jour, on n'aura pas manqué de lui dire qu'il y aurait défaut de courage à abandonner ses collègues et défaut de prévoyance à leur créer des embarras. C'est ainsi que les honnêtes gens qui manquent de résolution se laissent daper et conduire, perdant toute la force qu'ils devraient emprunter à leur problème.

A l'occasion de la question des sucre, il est évident que les ministres politiques, comme on dit, se sont encore joués de la bonne foi de M. le ministre du commerce. On l'a laissé faire des enquêtes, promettre, s'engager, préparer un projet de loi; puis, au moment où il allait tenir parole, on a subitement paralysé son zèle au nom d'un grand intérêt électoral. — Son premier mouvement a été de se retirer; plusieurs journaux l'assurent, et nous n'en doutons pas, car sa position a été rendue fort difficile; mais on trouvera bien encore quelque moyen de la retenir.

FEUILLETON DU SIÈCLE. — 21 MARS.

#### REVUE DES THÉÂTRES.

##### Théâtre-Italien.

Représentation donnée au bénéfice de Mademoiselle George.

Mademoiselle Georges Weimer débute au Théâtre-Français à seize ans dans le rôle de Clytemnestre, et jamais l'orgueilleuse épouse d'Agamemnon ne s'était montrée revêtue d'une plus magnifique beauté. Mlle Georges fut accueillie avec des transports d'admiration. Les journalistes du temps, Geoffroy en tête, ne tarirent pas d'éloges sur la beauté imposante de cette véritable reine du théâtre. Comme le style mythologique était encore en honneur dans ce temps-là, Geoffroy s'écriait avec un enthousiasme pindarique: « Sa taille est celle de la sœur d'Apollon lorsqu'elle s'avance sur les bords de l'Eurotas, environnée de ses nymphes. » Ainsi de suite; les critiques de l'époque épuisèrent la liste des divinités olympiques; c'était Diane, Hébé, Junon. Je ne parle pas des vers. Desmoult, dans les *lettres d'Émile*, n'a pas surpassé les comparaisons en ce genre.

Cette nouvelle déité, à laquelle on finit par donner le nom caractéristique de Melipomène, apprit bientôt qu'elle n'était qu'une simple mortelle. Les amis de Mlle Duchesnois contestèrent le succès de la sœur d'Apollon, et l'on se donna quelques coups de poing (c'était l'usage alors) au parterre du Théâtre-Français en l'honneur des deux rivales; on s'arracha les yeux. Les admirateurs de Mlle Georges, à qui ce malheur arriva, y perdirent; ceux de Mlle Duchesnois ne purent qu'y gagner. La beauté n'était pas un des dons que Mlle Duchesnois avait reçus de la nature, mais elle avait une faible passionnée, ce qui vaut mieux. Elle avait ce qui manque à Mlle Rachel.

Mlle Georges, malgré ses éclatans succès, renonça un jour aux pompeuses de la tragédie, et se jeta dans les édalités du drame, où elle obtint de nouveaux triomphes. Enfin, au retour d'une pérégrination entrepise sous la direction de M. Her, dans les contrées lointaines, la grande actrice a voulu tous rendre au plus vite le talent qu'elle a fait admirer des Turcs eux-mêmes. En dépit de la Comédie-Française, qui n'a pas voulu le secourir, Mlle Georges est parvenue à organiser une représentation à son bénéfice. Le théâtre du Palais Royal, toujours serviable et bon camarade, lui a prêté Déjazet et Achard, qui s'entendent si bien, et jusqu'à son directeur, homme de sens et d'esprit; le théâtre des Variétés a cédé Maillard, acteur intelligent et zélé, et Levassor, si amusant parfois; la Porte-Saint-Martin, vraiment généreuse, a donné Boëge, le comédien expérimenté

et conscientieux, l'artiste au sentiment vrai et profond. D'autres, comme Bouchet, avaient apporté aussi le tribut de leur expérience et de leur bonne volonté.

Grâce à ce concours, la représentation de Mlle Georges a eu un heureux succès. Dans *Agrippine*, l'actrice a retrouvé ses inspirations d'autrefois, et nous devons même la féliciter d'une simplicité de diction que durant la fièvre des drames frénétiques et hurleurs elle avait un peu altérée. Mlle Georges s'est beaucoup moins abandonnée à cette psalmodie entrecoupée d'exclamations et de soupirs qui a régné quelque temps sur les théâtres de boulevard; en un mot, elle a joué le rôle d'Agrippine comme on ne la joue plus au Théâtre-Français, comme on ne la jouera peut-être pas d'ici à longtemps.

Un acteur de la Porte-Saint-Martin, chargé du rôle de Burrhus, et Mlle Charton dans celui d'Alceste, se sont fait remarquer. Dans *Lucrèce Borgia*, Mlle Georges a constamment attaché l'assemblée, malgré la fatigue causée par le longueur du spectacle. La bénéficiaire et Boëge, qui a rempli le rôle du duc d'Est de la manière la plus remarquable, ont été vivement applaudis. Ce drame, l'un des plus intéressants de M. Victor Hugo, a tenu le public jusqu'à près de deux heures du matin, sauf que personne n'a quitté la salle avant la fin. Mailly et Moreau-Saint, qui représentait à cette fois l'*Opéra-Comique*, ont secondé heureusement Boëge et Mlle Georges. Il faut dire que la bénéficiaire a reçu tous les hommages consacrés dans ces sortes de solennités. Parmi les spectateurs nous avons remarqué Ligier, dont les applaudissements semblaient protester contre la décision du comité du Théâtre-Français à l'égard de Mlle Georges. La célèbre tragédienne va quitter Paris pour aller donner des représentations en province. Elle y aura un grand succès.

##### Théâtre de l'Odéon.

*Les Ressources de Quinola*, pièce en cinq actes et en prose, avec prologue, de M. de Balzac. — *Lallier*, tragédie en cinq actes et en vers, de M. de Venec. — *Le Déshonorable posthume*, de M. Armand Durand.

Il est un spectacle véritablement affreux, et par malheur trop commun dans le temps où nous sommes, c'est de voir des hommes d'une valeur réelle exposer presque de gâté d' cœur, à des chances plus qu'incertaines, une réputation marquée de talent et d'esprit. Ils ressemblent à ces navigateurs imprudents et aventuriers qui se lancent sans boussole sur une mer dont ils ne connaissent pas les dangers: ils échouent miserabillement au lieu de rencontrer le moins qu'ils ont prévu. Christophe Colomb ne se retrouve pas tous les jours. Parmi ces malheureux chercheurs d'Amérique, il faut citer désormais M. de Balzac. Après le naufrage à jamais mémorable des *Ressources de Quinola*, il est permis de penser que M. de Balzac n'abordera pas à cette terre fabuleuse où il se flattait sans doute de découvrir une co-

médie nouvelle, inconnue à Molière et à Beaumarchais. Lorsque nous disons inconnue, nous croyons adopter les ambitieuses prétentions de l'auteur, car, dans la réalité, il a continuellement voyagé sur des flots longtemps sillonnés avant lui. Il s'est perdu dans la Méditerranée!!!

Ce n'est pas une chose facile que de rendre compte d'une pièce qui n'est pas une, que de faire l'analyse d'une intrigue qui n'existe pas. Tout le monde en le délite; tout le monde a vu passer devant ses yeux, pendant un accès de fièvre, ces songes de malade dont parle le poète, ces incohérentes images, ces tableaux qui se succèdent sans qu'on sache pourquoi, ces fantastiques illusions d'un sommeil trouble, cette déraison animée qui agit et se meut sous des formes grotesques, et dont l'esprit ne peut, au réveil, saisir le sens. Eh bien, la pièce de M. Balzac produit également le même effet, la même hallucination. Nous éprouvons en effet justement cette lassitude de corps et cette fatigue d'imagination qui suivent les nocturnes fantasmagories d'un cauchemar infiniment trop prolongé.

Tâchons, néanmoins, de nous faire un peu de jour dans cette nuit, un peu de lumière dans ces ténèbres.

Il est question d'abord (ceci forme le sujet de la pièce) d'un inventeur méconu, d'un mécanicien, qui, sous Philippe II, comprend les forces de la vapeur, et vent, malgré l'inquisition, doter son siècle de cette découverte plus importante que celle de Galilée, car peu importe que la terre tourne ou ne tourne pas autour du soleil; mieux vaut pour l'homme tourner lui-même autour de la terre. Alphonse Fontanarès est pauvre, c'est le lot des hommes de génie: il n'a pour appui qu'un valet, Quinola. Camoens avait le nègre Antonio qui mendiait pour lui. Mais le valet de Fontanarès ne mendie pas, il donc! C'est un fripon dans le goût de Mascarille, des Lebranché, des Gil Blas, des Lazarillo de Tormes, des Figaro, qui a tout de ces hôtés étéens, excepté l'esprit. Quinola s'est attaché à Fontanarès. Il fait vivre son maître des produits de son industrie. Quinola parvient jusqu'au roi, auquel il explique longuement que son maître a trouvé le moyen de faire aller les vaisseaux sauvés en rames, plus vite que le vent et contre le vent, définition que l'auteur a trouvée si heureuse que les trente personnages de la pièce le cessent de la répéter. Le roi jure que si Fontanarès met à exécution son dessin, il le fera grand d'Espagne et duc de Neptuno. Que dites-vous de Neptuno? Ou tire Fontanarès des cachots de l'inquisition. On l'envoie à Barcelone pour faire son expérience sur un vaisseau de l'Etat. Si Fontanarès ne réussit pas, il y va de sa tête.

A Barcelone, Fontanarès retrouve une jeune fille qu'il aime, mais le roi, et cela n'est guère généreux de sa part, n'a pas même agi à ce cet inventeur comme notre gouvernement constitutionnel avec M. Malot, pour son puits de Grenelle. Fontanarès se voit bientôt poursuivi et traqué par la meute des créanciers. Quinola passe son temps à les éconduire, mais les valets de Jean savent beaucoup mieux leur affaire que ce Quinola; M. Dimanche est beaucoup mieux berné, et Mascarille et Scapin

Le véritable écueil de M. Guizot, maintenant que M. Passy s'est laissé ravis l'influence qu'il exerce sur une partie de la chambre, c'est la faveur renoussante de M. Molé. Ce dernier, à l'approche des élections, aurait sur le rival qui l'a suppléé de nombreux avantages, si la fin de son administration n'avait été signalée par des scandales électoraux dont il prétend n'être pas responsable, mais dont le souvenir pourtant pèse sur lui. C'est ce souvenir principalement qui fait dire qu'entre M. Molé et M. Guizot, il n'y a pas de choix à faire.

Toutefois la différence que les hommes modérés du centre s'obstinent à apercevoir se marquera à leurs yeux de plus en plus, et il sera fort possible que si, contre toute apparence, M. Guizot obtient dans les prochaines élections la victoire qu'il attend, un autre fut appelé à en recueillir le bénéfice. Quelques personnes vont plus loin et elles ne doutent pas que la chute du ministère ne précède l'époque des réélections générales. C'était notre avis il y a deux ou trois mois parce que nous raisonnions d'après les données du sens commun. Mais ce qui s'est passé depuis nous a fait comprendre que le gouvernement actuel pourrait aussi bien que la restauration se laisser aller par degrés à un aveuglement sans mesure.

Nous voilà menacés décidément d'une résurrection en forme de la vieille Sorbonne. Nos docteurs et leurs écuyers sont en campagne et poussent à outrance l'ennemi commun. M. l'évêque de Chartres, pour sa part, ne s'y épargne pas. A d'autres d'aller chercher leurs adversaires dans quelque poste universitaire de province, et de dépasser leurs coups sur le gros de la milice. M. Clauzel de Montals s'est chargé glorieusement des généraux. Depuis sa grande lutte contre le *Journal des Débats*, M. de Chartres est devenu l'homme des entreprises hardies; les postes d'honneur lui reviennent de droit. Les feuilles religieuses lancent, il y a quelques jours, un cartel de M. Montals à l'adresse de M. Cousin; hier il est revenu à la charge contre l'Université, et c'était le tour de M. Jonnafroi. Il faut que des raisons bien urgentes aient fait violence au prélat en cette occasion, et que ces raisons aient parlé plus haut que toutes les convenances; M. Jouffroi est décédé il y a quelques jours à peine, et il eût été généreux peut-être d'accorder quelques jours de trêve à ses cendres, avant de les troubler si violemment.

Nous disions il y a quelques jours, nous ne contestons à personne le droit de parler à l'opinion par la voie de la presse, pas plus aux membres du clergé qu'aux autres citoyens. Mais ce droit-là, on ne l'exerce jamais qu'à ses risques et périls; c'est une arme à laquelle on se blesse si on a le malheur d'en user mal. Le clergé, à cette heure, entreprend de dire son avis sur l'état de l'enseignement public; il contrôle la parole et les écrits des professeurs universitaires. C'est là un droit commun dont nous ne prétendons pas l'exclure.

Si un professeur en chaire abuse de la parole, il est bien que le mal soit signalé par les plus vigilans, que la société soit avertie du péril. Que le clergé use donc aussi de ce droit, s'il croit voir occasion de l'exercer; mais le danger de ce rôle commence avec l'abus. Si le clergé, en cela, s'abandonne à un esprit de dénigrement injuste, s'il se montre tracassier et ignorant, s'il dénature ou s'il interprète judicierement ce qu'il dénonce, il va gagner la confiance de son crédit, de sa considération; il produira de l'irritation et des scandales et causera plus de dommage à la religion, par de telles polémiques, que n'auraient pu faire peut-être tous ceux qu'il traite en ennemis. Et, en vérité, voilà tout simplement ce dont nous nous plaignons!

Croit-on que les derniers écrits de M. Clauzel de Montals et de M. d'Astros témoignent bien haut de la compétence de nos prélates en matière de philosophie, et de leur irréprochable loyauté?

Qu'est-ce que les preuves sur lesquelles M. de Chartres appuie l'accusation d'athéisme qu'il a portée contre M. Cousin? « La notion de Dieu n'est pas absolument incompréhensible », aurait dit ce dernier. Et vous faites de cela une formule d'athéisme! Avez-vous que si M. Cousin eût imprimé la proposition contraire, que la notion de Dieu est absolument incompréhensible, vous eussiez encore jeté les hauts cris et conclu bien plus formellement par le reproche d'athéisme.

Ailleurs on dénonce M. Cousin comme panthéiste sur une phrase de M. Gatien Arnould; c'est ce que fait le journal *L'Univers*, qui est assez courroux des pluianteries du même goût. D'ailleurs, tût-on démontré que M. Cousin est panthéiste, ce que l'on n'a pas fait, en serait-il résulté que tout le corps enseignant professe la même doctrine? Il y a tel cours de la faculté des lettres dont le professeur a consacré cette année plusieurs leçons à combattre le panthéisme, et ce professeur n'est autre que le suppléant de M. Cousin.

Le procès que M. Clauzel de Montals intente à M. Jouffroi n'est pas plus sérieux. M. Jouffroi appartient, comme on sait, à l'école écossaise, qui est spiritualiste. Or, de quoi l'accuse donc M. l'évêque de Chartres? de matérialisme; et sur quel indice? sur une seule phrase dont le sens n'est pas complet, et que M. l'évêque déclare d'une manière fort quincuncielle. Nous sommes assez de son avis; mais alors est-il bien sûr de

l'avoir comprise? Toute la doctrine de M. Jouffroi s'élève contre cette accusation de matérialisme. M. l'évêque de Chartres, à propos de M. Jouffroi et de l'Université, s'avise d'attaquer de compagnie la révolution. Or, ce qu'il nous en apprend passe en vérité toutes les bornes: il assure, entre autres choses, que dans les assemblées électoraux d'alors on ne nommait que les candidats qui faisaient profession publiquement d'avoir commis quelque basseesse ou quelque crime qui méritait l'échafaud. Voici en outre une des apostrophes du prélat aux fonctionnaires de l'Université: « Sophistes sans pudeur et sans entrailles, que voulez-vous faire de la jeunesse française? Voulez-vous, comme ce personnage infâme et abhorré des fables antiques, la transformer en animaux immorales et en bêtes féroces? »

La guerre entreprise par le clergé contre l'Université ne tournera ni à l'honneur ni au profit des agresseurs. La lettre de M. de Montals, ainsi vise au fond que peu mesuré dans les termes, est un mauvais service de plus rendu au principe de la liberté d'enseignement. Nous avons défendu ce principe; mais l'assaut livré avec tant de haine et de fureur à l'Université, à coup sûr, n'est pas à l'abri de tout reproche; nous aurons l'occasion d'y revenir, puisque l'attention est tournée de ce côté; mais c'est une mauvaise guerre que celle qu'on lui fait là. Nous serions fort disposés à reconnaître que l'Université, dans ces dernières années, a contribué au retour des sentiments religieux, loin de les avoir affaiblis.

D'un côté, le silence et la modération dans lesquels le clergé s'était tenu depuis dix ans, d'autre part la direction spiritualiste donnée aux études, et substituée aux traditions du sensualisme qui y avait régné longtemps, voilà évidemment ce qui coïncidait à triompher de ces défiances, de ces dispositions anti-religieuses qu'avaient produites la violence et l'ambition politique du clergé sous la restauration. Aujourd'hui, malheureusement, on n'épargne rien pour les réveiller.

#### Angleterre.

LES WIGS ET LES TORIES. — REVIREMENT D'OPINIONS.

On se souvient qu'au moment où sir Robert venait d'achever l'exposition de son plan de finances, lord John Russell se leva pour féliciter le premier ministre sur la largeur et la franchise de son système. Les journaux mêmes de l'opposition éclatèrent en éloges exagérés; on eut dit que l'Angleterre venait de retrouver le Factole. Il y a certainement de la grandeur, de la hardiesse dans la manière dont M. Peel a abordé une situation difficile, et nous avons rendu pleine justice à son habileté, à son caractère, sans toutefois nous méprendre sur les causes qui avaient fait accueillir si favorablement un plan sujet à de graves objections.

Les nouvelles de l'Afghanistan venaient de tomber sur l'Angleterre; le ministre profitait de l'émotion causée par un péril national pour demander des sacrifices qu'un peuple qui se respecte ne refuse pas en pareille circonstance; les wigs, qui ont commencé la guerre de la Chine et ordonné l'expédition qui a amené le désastre de Caboul, n'avaient garde de s'opposer d'abord à un plan quelconque qui permettrait de remédier à leurs fautes. De là le succès d'enthousiasme obtenu le premier jour par M. Peel. La nation seule était réellement grande dans cette conjonction; les partis, détournés un instant de leurs rôles parlementaires, y sont revenus maintenant, et M. Peel est aussi rudement attaqué qu'il a été dénigrement applaudi.

C'est lord Brougham qui a donné le signal de la réaction. La chambre des pairs ayant rejeté sa motion, nous ne l'examinerons pas en détail. Il nous suffira d'en marquer les trois points principaux. Lord Brougham voulait faire déclarer en principe que le gouvernement ne pouvait, en temps de paix, recourir à une taxe de guerre; qu'il devait en ce cas être établi une distinction entre le revenu foncier et le revenu de l'intelligence; enfin que pour couvrir le déficit on pouvait relever des impôts dont l'abaissement n'avait produit que des pertes pour le trésor. Parmi ces impôts le savant lord a désigné celui qui porte sur les vins et eaux-de-vie de France. La même thèse, sauf les moyens d'application, a été reprise dans les communes par sir Francis Baring, chancelier de l'échiquier du cabinet Melbourne. M. Baring a soutenu qu'il ne fallait pas recourir à un impôt de guerre en temps de paix; qu'il fallait distinguer entre les différentes espèces de revenu; puis abordant les chiffres, il s'est attaché à prouver que le système proposé par lord Russell joignait à l'avantage de n'être ni vexatoire ni inquisitorial celui de produire un excédant de 22 millions et demi de francs au lieu de 12 et demi qu'on pouvait attendre du plan de l'honorable baronnet.

M. Peel n'a pas trouvé convenable de répondre à cette attaque. C'est le chancelier de l'échiquier qui a été chargé de ce soin; il a dit, non sans raison: L'état de nos affaires dans l'Inde et en Chine équivaut à un état de guerre pour nos finances, et il est d'autant plus étonnant que sir Baring se plainte de nos mesures, que c'est le cabinet dont il a fait partie qui les a rendues indispensables. Le chancelier a déclaré ensuite que l'a-

vissement sur le droit des sujets étrangers était inadmissible, parce qu'il favoriserait le travail esclave; il a conclu en affirmant, sans preuves, comme on le pense bien, que la taxe sur le revenu ne serait ni inquisitoriale ni vexatoire dans le mode de perception. M. Baring a protesté que, fût-il seul, il ferait opposition au plan de M. Peel, surtout en ce qui concerne les droits différenciels en faveur des colonies, droits qui empêtraient l'Angleterre de conclure aucun traité de commerce. Lord Howick et lord Russell ont adhéré hautement à cette opinion.

Les marchands, les banquiers, les actionnaires de la banque s'élèvent contre la taxe du revenu. Il y a de tous côtés des réunions; les pétitions vont arriver en foule; cependant le système de M. Peel finira par être adopté, parce que ce système est temporaire d'abord et pèse moins, après tout, sur leurs intérêts que le plan de lord Russell. M. Peel impose le monopole, mais il le laisse subsister. Les monopoleurs voteront en définitive pour son système.

La commission qui est chargée d'examiner le projet de loi sur les chemins de fer a choisi M. Dufaure pour rapporteur. M. Dufaure faisait partie de la minorité. La majorité, en le nommant, a rendu hommage à la capacité et à l'expérience de l'ancien ministre des travaux publics.

MM. les abonnés des départemens dont l'abonnement expire le 31 mars sont priés de le renouveler le plus promptement possible s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du journal. Le renouvellement de cette époque étant le commencement d'un trimestre et par conséquent un des plus considérables de l'année, MM. les abonnés ne sauraient s'y prendre trop tôt.

Nous leur rappellerons en même temps que toutes les réclamations, demandes de réabonnement, et surtout de changement d'adresse, doivent être accompagnées de la dernière bande imprimée.

#### Nouvelles diverses.

On lit dans le *Messenger*:

« L'état de l'honorable M. Lacrosse s'est sensiblement amélioré. La balle a pu être extraite dans la soirée d'hier, et les médecins pensent que la blessure n'aura pas la gravité qu'on avait d'abord redoutée. »

Un procès en diffamation avait été intenté à la *Gazette d'Auvergne* par M. le commissaire de police Vernet, relativement à un compte-rendu des événements de Clermont.

M. Berryer a soulevé un incident grave. Il a fait connaître que la plainte, déposée le 13 septembre, est restée sans suite pendant quatre mois et demi, et il est étonné que M. le procureur-général n'ait relevé cette plainte que par son réquisitoire du 27 janvier, c'est-à-dire après 1842, lorsque les lois sur la matière et notamment l'article 13 de la loi du 27 mai 1819 d'assent que les procès de presse doivent être jugés à la plus prochaine session des assises.

M. Berryer a ensuite plaidé deux moyens de nullité, tirés l'un de ce que les citations ont été données irrégulièrement, et principalement de ce que la cause, qui devait être appelée le 7 mars, a été renvoyée à la session extraordinaire sans qu'on arrêt de la cour soit intervenu; de l'autre, de ce que la plainte n'articulait pas les faits présumés diffamatoires et procédait en termes généraux.

Après deux heures de délibération, la cour a rendu un arrêt par lequel:

« Considérant que le gérant de la *Gazette* n'a pas été régulièrement cité, et qu'une ordonnance du président prononçant la remise de la cause n'a pu supplanter à cette citation, elle déclare nuls et non avenus les actes qui ont été faits, sauf au ministère public à se pourvoir de nouveau; dit qu'il n'y a pas lieu à statuer sur le surplus des conclusions. »

La section de législation de l'Académie des sciences morales et politiques vient de présenter, dans sa dernière séance, la liste des candidats au fauteuil vacant par le décès de M. le comte Siméon. La présentation a eu lieu dans l'ordre suivant: M. Girard, M. Macarel et M. Ortolan.

On écrit de Mende (Lozère):

« Dans la nuit du 13 au 14 de ce mois, le courrier de Mende à Villefort, qui fait son service à cheval, a été assassiné près du village d'Orsières, commune de Saint-Julien de Tournef. L'autorité judiciaire, assistée de la gendarmerie, s'est, au premier avis, transposée sur le lieu de l'événement. Mais jusqu'à présent rien n'a transpiré sur l'auteur ou les auteurs de ce crime, qui a été commis avec une hache, dont neuf coups ont brisé la tête du malheureux courrier. Tout porte à croire qu'on n'en voulait qu'à la bourse de la victime, puisque le paquet qui renfermait les débris a été trouvé intact sur le cheval qui le portait. »

— Par ordonnance royale, M. de Batsale, receveur particulier des finances à Orthez, est nommé receveur-général à Gap.

M. de Carboel, receveur-général des finances du département de l'Aveyron, passe à la recette générale de Carcassonne. M. de Carboel est remplacé à Rodez par M. le baron de Balthazar, receveur-général des Hautes-Alpes.

#### SUPPLIEMENT,

peuvent rendre à Quinola bien des points dans le jeu de tromper un père ou un beau-père. Le génie de Quinola ne s'élève, en effet, qu'à la hauteur de parades et d'arlequinades, dignes tout au plus de Bobèche et de Galimafre. C'est du *Robert Macaire* descendu aux tréteaux des Champs-Elysées.

Une courtisane, Faustina Brancadori, a entrevu du haut de son balcon Alphonse Fontanarès; elle s'est épriée de lui aussitôt. Cet homme de génie lui a semblé joli garçon. Quinola et un compagnon de son espèce, qu'il a retrouvé, Monipodio, échappé comme lui des galères de Tunis, et qui s'est raccommodé avec la justice en se faisant espion, jugent à propos de tirer parti de l'amour intense de la courtisane, maîtresse du vice-roi. Quinola, que toutes ses menées ne conduisent jauvaise à un résultat avantageux, qui a l'air de tout faire et qui ne fait rien, s'aperçoit bientôt que la courtisane lui causera plus de mal que de bien. En effet, lorsqu'elle sait que Fontanarès aime une autre femme, et le malade Quinola le lui apprend lui-même, elle cherche à nuire aux projets de l'homme de génie, afin de le ruiner, de le réduire au désespoir; et de se présenter ensuite à lui comme un ange consolateur. Elle encourage l'amour d'un secrétaire du vice-roi, nommé Sarpi, pour sa rivale; elle va même jusqu'à lui donner à entendre qu'elle sera sa meilleure si ce mariage a lieu. Quel excès de passion! quelle délicatesse de sentiments!

Il serait presque inutile de dire, si nous ne vous ions tout raconter, que Marie, la jeune fille aimée de Fontanarès, qui l'aime, lui a donné ses bijoux, ses diamants, pour qu'il mène à bonne fin son entreprise; Fontanarès est accusé de les avoir volés. Quinola en était bien capable, mais il n'a pas commis le crime. Marie se dévoue; elle vient faire l'avenu de ses dons. Fontanarès, poursuivi d'un autre côté par Sarpi qui réclame la promesse faite au roi de construire un vaisseau qui aille sans voiles ni rames, Fontanarès demande, suivant son habitude, quelques mois de répit, car s'il est inventif, c'est surtout en fait de détails. Pour combler ses infirmités, on lui adjoint en qualité de collaborateur un faux savant, un ancien bâché, un pancrace, un Murpharius, un de ces personnages dont Moitière a épuisé le comique. Fontanarès indigné fait sauter son vaisseau au moment où il entend proclamer le nom de son indigne collaborateur. Et voilà comment la vapeur n'a été révélée que de notre temps. Fontanarès reste en présence de la courtisane et du valet fripon. Sont-ils là les seuls soutiens du génie? Si en effet l'auteur avait eu un but quelconque en écrivant sa pièce, ce serait la seule moralité qui nous paraîtrait pouvoir en résulter.

Cette prétendue comédie, d'un genre inqualifiable, où ne se montre aucune idée dramatique, aucune intention de scènes, où l'auteur a cru imiter Calderon et Lope de Vega, eu n'apprécier que le décompte d'un théâtre dans son enfance, où l'esprit, qui fait presque partout défaut, n'est remplacé que par d'étranges antithèses, des termes d'argot, de revolus anachronismes ou des calembours que M. de Bièvre lui-même aurait rejetés, a

été écoute au milieu de rires continuels. Comment tenir son sérieux devant un coq-l'âne en cinq actes, avec prologue et tableaux? comment approuver des plaisanteries bonnes tout au plus pour amuser des rapins d'atelier? Quel charme trouver par exemple à ces sortes de jeux de mots: — « Cet homme entends mieux la mécanique de l'amour que l'amour de la mécanique. » — « Vous êtes logé à l'enseigne du soleil d'or; est-ce une raison pour empêtrer celui de mon petit fils. » — « J'irai le voir donner la bénédiction par les pieds. » (Il est question d'un homme qu'on doit pendre.) — « Allez dire à votre maîtresse que je pense, » dit un banquier à une souurette. — Je lui dirai que vous dépensez, reprend la camériste. — « J'en suis à la solution de mon problème, » s'écrie l'inventeur. — Et moi à la solution de continuité de mon pourpoint, » reprend le valet. — « La haine n'est pas le contraire de l'amour, c'est l'envie. » — « La perle de mon repeatir s'échappe de mes yeux. » — « Il y a des situations où le cœur se brise ou se bronde; vous m'avez bronzé. » — « Par la grandeur de mes blessures je juge de la profondeur de mon amour. » — « Cela me fera réaimer les femmes. — ou plus ou (plus sol). » Ajoutez à tout cela la réclame et le loupereur, qui n'étaient pas plus inventifs que la vapeur sous Philippe II, et pour lesquels le public n'a pas voulu accorder un brevet à l'auteur. Faut-il citer encore ce mot précieux que Mme de Bauséant, Mme de Mortsauf, Mme Firmiani, ces charmantes héroïnes des romans de M. de Balzac, auraient de la peine à pardonner à la marquise de Moudégar. L'amusant de la marquise a été blessé grièvement en sortant la nuit de chez elle. Il n'en paraît pas moins à la cour le lendemain, de peur de compromettre sa maîtresse. Il a cru devoir dissimuler sa pâleur sous des couleurs d'emprunt, et la marquise, touchée de ce orocédé, s'écrie avec émotion: *Il a mis du rouge!* Cathos et Madelon n'auraient certainement pas mieux dit.

Nous n'avons pas le courage de poursuivre ces citations burlesques; elles méritent, du reste, d'être entendues sur lieu à cause de leur étrangeté. Cette bouffonnerie nous semble faire pour amener quelque temps la foule à l'Odéon; chacun sera certainement désireux de voir par lui-même jusqu'où peuvent aller les abréviations d'un homme qui, dans d'autres ouvrages, a fait preuve de déicatesse, d'esprit et d'un grand talent d'observation. C'est une bizarrerie à étudier.

En vain M. de Balzac avait donné à un public de son choix (à un prix très élevé il est vrai) la plus grande partie de la salle; le sentiment général a protesté au nom de la littérature offensée par un de ses membres les plus éminents. Cette pièce a été montée avec un luxe de décors et de costumes qui fait honneur à l'Odéon. Si cette chose est une disgrâce pour l'auteur, nous le répétons, ce sera pour le théâtre un succès de curiosité. Il est impossible que parmi les nombreuses expériences auxquelles nous le lisons en déclinant de se livrer, il ne s'en recouvre pas une où l'art ait quelque chose à gagner.

Le théâtre a représenté encore une tragédie qu'il nous a semblé

#### Thé

Deux arrêtés de M. le ministre des travaux publics renferment les dispositions suivantes :

1<sup>e</sup> M. Couté, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, actuellement chargé d'un service d'arrondissement, dans le département du Lot, sera chargé de l'arrondissement d'Avignon (Vaucluse).

2<sup>e</sup> M. Rebours, ingénieur ordinaire, attaché au service du département de la Corse, sera chargé de l'arrondissement du Blanc (Indre), en remplacement de M. Pille, appelé à une autre destination. (Moniteur.)

— Il vient de se passer à Caen des faits très graves contre la liberté de l'élection.

A la suite de la condamnation prononcée contre lui, pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, le gérant du *Haro* reçut un témoignage de sympathie qui protestait contre le verdict rendu par les jurés probes et libres triés par M. Target : il fut élu sous-lieutenant de la garde nationale. Mais le président du bureau refusa de proclamer le résultat du scrutin et ne dressa pas même procès-verbal des opérations, malgré les instances des gardes nationaux qui se plaignaient hautement de cette illégalité.

Mardi dernier, sans que la première élection ait été annulée ni par un acte exprès de l'autorité, ni par une décision du jury de révision, qui n'en a point été saisi, la compagnie fut convoquée de nouveau pour procéder à une nouvelle élection.

L'administration avait fait tous ses efforts pour faire réussir ses projets. Cependant elle n'est parvenue qu'à se faire donner une leçon sévère, qu'elle a cependant méconnue encore de la manière la plus scandaleuse.

La séance ouverte, une protestation énergique, signée par plus de cinquante gardes nationaux, fut déposée sur le bureau. Ces citoyens se déclarèrent illégalement convoqués, attendu que la première élection n'avait pu être invalidée. On passa au scrutin : 70 gardes nationaux présents répondirent à l'appel ; 40 refusèrent de voter et protestèrent lorsqu'on les appela ; 50 de ceux qui n'avaient pas signé la protestation prirent part au vote. Deux bulletins qui portaient le nom de M. Pons, gérant du *Haro*, furent déclarés nuls, sous prétexte que M. Pons se trouvait dans l'un des cas d'exclusion prévus par l'article 15 de la loi sur la garde nationale.

Quoi qu'il en soit, personne n'ayant obtenu la majorité, on procéda à un second tour de scrutin, qui donna 32 voix au gérant du *Haro*, c'est-à-dire dix de plus qu'à la première élection. Les bulletins qui portaient son nom furent encore déclarés nuls, et le président du bureau refusa de proclamer l'élection.

MM. les grands'croix, grands-officiers, commandeurs et officiers de la Légion-d'Honneur sont informés que les mesures sont prises afin que les deux semestres du traitement qui leur est dû pour l'année 1841 soient, sauf l'envoi préalable de leurs certificats de vie, mis à leur disposition vers la fin du mois de mars pour les païemens qui doivent se faire à Paris, et dans le courant d'avril pour les païemens à faire dans les départemens.

Voici les détails publiés par la *Gazette des Tribunaux* sur la mort de M. Morlan :

— M. Morlan, substitut du procureur-général près la cour royale de Pau, est mort ces jours derniers frappé d'apoplexie foudroyante. Il avait tenu l'audience et il quitta sa robe de magistrat au vestibule du parquet quand il tomba raide mort. M. le procureur-général et son secrétaire entendirent un coup sourd; inquiets, ils descendirent, et ce fut pour eux un dououreux spectacle. A leurs cris, on accourut; une sage-femme de l'établissement de la Maternité, voisine du Palais-de-Justice, fut la première arrivée; elle pratiqua une saignée qui ne fit épancher qu'un sang nou et épais. MM. les docteurs Mespec, Balle, Daran, survinrent; mais tous les secours de l'art étaient inutiles : M. Morlan était mort.

— Ce matin, à huit heures, est arrivé un événement douloureux rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, au coin de celle de l'Observance. Une voiture chargée de farine, attelée de quatre chevaux, descendait rapidement la rue vu la pente énorme qui y existe, lorsqu'un homme, débouchant de la rue de l'Observance, glissa au moment où il voulait prendre le trottoir; une partie de sa tête a été broyée et sa cervelle jetée au loin dans la rue. Cet homme était vêtu d'une veste, d'un pantalon et d'une casquette bleue. On pense que c'est un marchand de vin, il n'avait sur lui qu'une clé et des portefeuilles. Il a été transporté de suite à la Morgue.

— Les publications prescrites par les articles 42, 43 et 44 du Code de commerce pour la validité des sociétés de commerce vis-à-vis des tiers, doivent être faites, non seulement dans le lieu du siège de la société, mais encore dans celui où elle fait les travaux pour l'exécution desquels elle a été formée.

Cette question a été résolue en ce sens par décision de la quatrième chambre du tribunal de première instance de Paris.

— La nuit dernière, d'audacieux voleurs ont forcé les contrevens et la fenêtre de l'étude de M<sup>e</sup> Lehodrey, notaire à Thorigny (Manche). Après avoir allumé une chandelle, ils ont brisé la caisse et enlevé 9,000 francs; la veille ils auraient trouvé 50,000 francs. La justice fait d'actives recherches, et sera bientôt, nous n'en doutons pas, sur la traîne des voleurs.

— La foire aux jambons aura lieu, suivant l'usage, pendant trois jours consécutifs, les mardi, mercredi et jeudi de la semaine sainte (22, 23 et 24 mars courant), depuis le lever jusqu'au couche du soleil.

La foire se tiendra au boulevard Bourdon, à partir de l'extrémité nord du Grenier d'Abondance (côté de la place de la Bastille), en se

prolongeant vers la rivière. Les voitures des marchands seront placées en dehors des contre-allées, sur deux rangs se faisant face, la chaussée se trouvant au milieu. Les étalages des marchands qui ne conservent pas leurs voitures seront adossés aux barrières existant au-devant du Grenier d'Abondance. En cas d'empêchement, ils seront placés, soit en prolongation des marchands dont les voitures seront rangées en dehors des contre-allées, soit en dedans des barrières parallèlement et à un mètre de distance du mur de face du Grenier d'Abondance. Les marchands seront classés par département. Ils pourront exposer en vente à la fois toute espèce de marchandises de charcuterie, à l'exception du porc frais.

Pendant la durée de la foire, la circulation des voitures est interdite sur le boulevard Bourdon.

### Variétés.

#### HISTOIRE DE L'ECONOMIE POLITIQUE (1)

PAR M. LE VICOMTE ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT.

Depuis un quart de siècle, l'économie politique est devenue, pour tous les hommes d'intelligence, une étude de prédilection. Nous sommes bien loin du temps où l'esprit le plus pratique, le plus absolu qui ait présidé aux destinées de la France, avait chassé du temple les *idéologues*, comme on disait. Nous ne le blâmons pas. Le pays n'avait plus alors le temps de discouvrir, les grands principes étaient posés, il fallait les voir fonctionner. Peut-être, d'ailleurs, prévoyait-il le dédale de notices confuses, d'opinions contradictoires, de déductions manquant de bases, qui devaient naître de l'encouragement donné à ces discussions par l'opinion publique. Il fut un temps où cette confusion était excusable. Il s'agissait d'une science nouvelle, d'une science qu'il fallait fonder sur l'observation de faits compliqués, et peu d'hommes, même parmi les plus intelligents, observent avec sagacité, peu d'esprits sont assez patients pour attendre que les faits aient prononcé, avant d'offrir au public ce qu'ils appellent leurs théories.

Mais aujourd'hui, ce nous semble, l'économie politique est assise. Elle a ses axiomes, ses vérités hors de discussion; d'où vient, cependant, que tant d'ouvrages passent outre comme si ces vérités n'existaient pas ?

Deux causes ont amené ce résultat. La première, commune à toutes les sciences où le jugement joue le rôle principal, est la prétention de tous d'être compétents sans études préalables. L'archevêque de Dublin, le spirituel M. Whately, dans l'une de ses leçons d'économie politique à l'université d'Oxford, raconte l'histoire de cet Irlandais auquel on demandait s'il savait jouer du violon. « Je n'en suis pas sûr, répondit-il, je n'ai jamais essayé ». De nos jours, un grand nombre d'écrivains vont plus loin que notre Irlandais : ils n'ont jamais essayé, mais ils affirment qu'ils savent.

Le temps s'avance, sans doute, où tout cela sera sans conséquence. Lorsque quelque rêveur, attaquant Newton, Laplace ou Arago, vient proposer à l'Académie des sciences quelque mouvement perpétuel, l'Académie fait prompte justice de ces divagations et renvoie l'inventeur aux éléments ; espérons que la section des sciences morales et politiques, posant quelque jour un corps de doctrine assis, arrêté, basé sur les vérités démontrées, saura distribuer le blâme où l'éloge, non pas seulement d'après le style de l'écrivain ou ses bonnes intentions, mais selon qu'il se rapproche ou s'écartera de ces bases.

La deuxième cause d'écart, la plus dangereuse, parce qu'elle est commune aux hommes qui ont étudié, c'est la propension qu'ils ont à étendre la sphère d'action des sciences qu'ils cultivent, à généraliser leur usage, à en faire, pour employer une façon de parler populaire, un cheval à toutes selles. Dans l'origine de toutes les sciences, nous observons ce fait, qui tient à la nature même de l'esprit. Les chimistes se sont crus de bonne foi sorciers ; les astronomes savaient lire l'avenir dans la marche des astres ; les prêtres se croyaient propres au gouvernement des nations ; les barbiers faisaient de la chirurgie. Il a fallu une longue suite de siècles pour que la distribution du travail intellectuel fut possible, et chose remarquable, c'est à mesure que les sciences sont devenues plus vastes, à mesure que leurs résultats plus positifs, leurs services plus signalés, devaient exercer la vanité de leurs adeptes, que ceux-ci ont borné leurs prétentions, ont rétréci la sphère de leurs investigations, et se sont abstenus de la science générale. Ces résultats, qui prouvent l'esprit d'ordre et de méthode, n'impliquent nullement, nous nous empressons de le dire, contradiction avec la grande pensée de Bacon : « Toutes les sciences sont solidaires » ; mais cette division était utile au travail. Le temps de la synthèse n'est pas encore venu.

Cette dernière erreur est celle que nous devons reprocher à M. de Villeneuve. Homme de savoir et d'érudition, il n'a, selon nous, qu'un seul tort, c'est d'avoir étendu indéfiniment le domaine de l'économie politique, de s'être élevé de plein saut au-dessus de la sphère de cette science,

(1) 2 vol. in-8°.—Paris, Guillaumin.

et du haut de cette station, d'avoir dédaigné l'examen des vérités extraites de ses préceptes, préoccupé qu'il était des grands intérêts moraux et religieux des nations, et du tableau qu'il déroule lui-même de l'état des sociétés à diverses époques.

Il n'est donc pas surprenant que M. de Villeneuve soit peu satisfait de la définition actuelle de l'économie politique, *la science de la production des richesses*. Son travail est plus vaste : il a poursuivi la science universelle ; il a dû, par une définition nouvelle et large, se créer toutes sortes de droits pour ses incursions continues dans le domaine de la politique, de la religion, de la morale, de la conscience, etc.

Et puis, il faut le dire, dans le livre qui est sous nos yeux, cette erreur, si c'en est une, est moins sensible que dans un ouvrage élémentaire. Si l'économie politique n'est pas tout, elle tient à tout, à la paix et à la guerre, au vice et à la vertu, au bien et au mal ; on peut, à la rigueur, dire que l'histoire de l'économie politique est l'histoire du monde, et le monde nous a légué des richesses dont il nous faut retracer l'origine, et alors c'est un cadre qui n'a plus de bornes que la volonté de l'auteur.

Les monumens qui nous restent de l'économie politique des anciens sont peu considérables, et n'ont pas permis à M. de Villeneuve de consacrer de longues pages à ce sujet. Néanmoins on ne lira pas sans un vif intérêt sa pensée sur l'excellence de la religion chrétienne. L'égalité proclamée par le Christ est en effet l'une des bases de la science de la production des richesses, et l'Évangile est plein des plus saines doctrines de l'économie politique. Le repos du dimanche, l'observation des jours maudis sont des règlements économiques d'une haute importance, et il est fâcheux que les prêtres les aient compromis en changeant leur caractère. Peut-être cela fut-il autrefois nécessaire. Aujourd'hui le langage de la raison se chargera de les réhabiliter.

Nous signalons avec plaisir, comme un sujet d'études attrayant, le rapide exposé des principes qu'ont établis les économistes modernes, les Gouraud, les Quesnoy, et après eux, Adam Smith, Turgot, Say, etc.

Dans cet exposé le style de M. Alban de Villeneuve s'élève avec la pensée qui le remplit. Il s'agit pour lui de l'humanité tout entière, de ses progrès, de ses destinées, de son bonheur. Il loue avec ferveur les hommes et les choses qui lui paraissent assurer ses destinées futures. Il blâme, il stigmatise sans ménagement les écrits et même les intentions des hommes qui, selon lui, égarent le genre humain.

C'est là qu'il attaque sans pitié l'un des plus vastes monumens élevés à l'esprit humain, l'*Encyclopédie* ; c'est là qu'il dénonce Voltaire, Diderot, Dalembert, qui ont eu, cela est constant, une immense influence sur l'application d'une science basée sur la justice, sur l'égalité, sur la liberté, dont ces grands hommes furent les plus ardents apôtres.

De la lecture attentive de cette partie du livre de M. Alban de Villeneuve il ressort ce qui suit :

M. de Villeneuve accepte les préceptes de la science ; il loue Quesnoy, Gouraud, Turgot et Smith, mais il accuse l'économie politique moderne d'avoir séparé la science de la religion et de la morale et d'avoir bâti la révolution. Or, il faut ajouter que M. de Villeneuve reconnaît presque explicitement que la révolution a été l'événement nécessaire à l'application de la science, au gouvernement des peuples ; il ajoute que l'égalité des charges, l'assiette morale de l'impôt, la règle, la justice dans les dépenses, étaient des choses fort peu respectées dans le temps où la religion et la morale étaient censées faire partie intégrante de l'économie politique. Le livre de M. de Villeneuve est plein de pages éloquentes sur les énormes iniquités de ce bon temps ; il ne manque, pour tirer une conséquence équitable, que de comparer directement les deux époques.

Après avoir accepté les données de la science, après avoir reconnu que tout travail doit nécessairement obtenir un salaire, il nous semble que c'est oublier cette loi de la production des richesses que d'appeler à l'aide de l'économie politique les vertus théologales, la Foi, l'Espérance, la Charité ; tels sont cependant les moyens héroïques auquel a recours M. de Villeneuve pour réconcilier la théorie et la pratique. C'est là une erreur, et une erreur dangereuse, nous ne saurons le proclamer trop haut, car elle pourrait faire penser avec l'auteur que tous les efforts sont inutiles pour remédier à l'état de choses actuel, et que ceux des économistes sont les plus inutiles de tous.

Que les hommes de bonne volonté, à quelque science, à quelque opinion qu'ils appartiennent, enseignent au malheureux à supporter la misère, à espérer un meilleur sort, au riche à pratiquer la charité, l'abnégation, le désintéressement, il n'y a rien là de louable assurément, et c'est une tâche encore assez grande, assez pénible, assez lourde aujourd'hui. Mais il est néanmoins une classe d'hommes auxquels un pareil enseignement ne convient pas. Ces hommes sont les économistes. L'architecture n'enseigne pas à étayer les mauvaises constructions, elle apprend à faire des solides.

Que prouve l'exercice de la charité, sinon le besoin qu'ont les misérables d'être secourus ? Or, le but de l'économie politique est de rayer de

la commune, tous les muguet du voisinage affluent auprès du four de la charmante coquette ; tous sont repoussés. Le fils d'un menuier, M. Médard, plus amoureux ou plus entreprenant que les autres, s'est introduit dans la maison sous le nom de Rigolette ; il sert ses amours en qualité de fille de boutique. Ses affaires n'en vont guère mieux qu'à l'aparavant ; le défunt mari a emporté tout ce qu'il y avait de tendre au fond du cœur de la belle Beauregard. Mais voici qu'une conspiration s'organise : les femmes de Batignolles sont furieuses de se voir sans cesse délaissées pour cette petite pie-grièche de boulangerie ; on décide qu'il faut la compromettre pour la forcer de se marier. Mme Caillette, cabaretier à la barrière de Clichy, est à la tête du mouvement. Les plus jeunes entre les Batignolaises se déguisent sous le galant costume de comtesse de l'octroi ; bientôt une demi-douzaine de gabellots sont réunis autour de la piquante veuve, ou boit le vin du pauvre Beauregard, les propos deviennent légers, des chansons un peu grivoises se mêlent à des conversations un peu vives, et c'est au milieu de ce tohu-bohu que la joyeuse société est surprise par toute la population de Batignolles, Mme Caillette la cabaretier, Mme Paletot l'écaillière, Mme Loiseau, Mme Renard, Mme Chardon, toutes les bonnes langues de la localité. La réputation de la veuve est légèrement entamée, il faut chercher un protecteur. — Rigolette se change en Médard. Un sourire lui répond. Dans un doux transport, le menuier s'écrie : Belle boulangère, voilà quarante jours que je cherche à vous plaire ; on dira de moi comme de mon patron Médard, il a plus quarante jours plus tard.

C'est une grosse farce. Est-elle amusante ? Nous n'en savons rien, nous n'avons entendu que quelques gros rires au parterre. Mais Flore est la cabaretier, la jolie Mme Bressant la boulangère, et Rigolette Médard, c'est Hyacinthe.

### Théâtre du Palais-Royal.

*La Chasse aux Vautours*, vaudeville en un acte par M. Varner.

Le vautour dans le langage moderne est très facile à peindre sans qu'il soit nécessaire d'aller chercher M. de Buffon. — Regardez Sainville, et vous avez votre affaire : deux petites et grosses jambes supportent un gros abdomen que surmonte une vilaine grosse face ridée et trouée, le tout couronné d'un vieux gazon poudreux ; ajoutez à cela un mauvais pantalon d'une couleur non définie, une redingote marron faite il y a vingt-cinq ans et revendue dix fois au Temple, et vous avez votre vautour, c'est-à-dire votre propriétaire, lequel répond à l'articulation du nom de Pinchonneau. Or, de tous les vautours présents et à naître, celui-là est le plus terrible : le locataire est pour lui ce qu'est l'oiseau pour le boa, la mouche pour l'araignde. M. Edmond, jeune adolescent, plein de candeur et d'innocence, est venu tomber dans les serres du redoutable vautour de

Suzette, mais M. Cheronnet, son ami, est un luron qui pratique la chasse aux vautours d'une façon remarquable. — Un bail des plus onéreux a été signé pour neuf années. Voici M. Cheronnet à l'œuvre. On apporte un cor de chasse, une grosse caisse, et à grand orchestre les deux amis exécutent une symphonie à la manière de M. Berlioz. — On brise les chaises, on met le mobilier au pillage, on vide la fontaine sur le plancher, on danse avec la cuisinière le galop le plus infernal et le plus échevelé. — M. Pinchonneau est devenu fou, il ne sait plus à quel saint se vouer, le vautour est arrivé, il se rend, il demande la nullité du bail que le redoutable Cheronnet accorde moyennant quinze cents francs d'indemnité. — Le mariage est conclu. — La chasse est terminée.

—

Il y avait dans ce vaudeville une idée comique que l'auteur a largement développée ; l'exécution de son idée ne prend rien moins qu'une heure et demie. Quand la chasse sera diminuée de moitié, le public pourra y prendre quelque agrément.

### Théâtre de la Gaîté.

Première représentation de la *Dot de Suzette*, drame en quatre actes, de MM. Gustave Lemoine et Dinaux.

La *Dot de Suzette* ! voilà au moins un titre qui résonne agréablement. Nous allons nous reposer de ces massacres de gens vertueux que commettent si souvent les théâtres du boulevard ; nous allons applaudir à de bonnes actions, cela nous plaît infiniment mieux.

Suzette est une pauvre fille dont les parents, beaucoup trop modestes, ont désiré garder l'anonyme. Abandonnée dans un fossé, elle a été recueillie par une grande dame, la marquise de Senneterre, qui l'a élevée dans la pratique de toutes les vertus et dans la connaissance parfaite de l'orthographe. Parvenue à l'âge où le cœur commence à comprendre, elle a vu avec effroi qu'elle était aimée du fils de sa bienfaitrice et qu'elle l'aimait. Chenu, peu satisfait de cette déclaration, demande des explications à sa future et la décide à le suivre : il l'épousera en Bretagne chez sa vieille mère. En apprenant le départ de Suzette, le vicomte

la langue des habitants du globe le mot misère. C'est presque un crime pour un économiste que de détourner de son but une si noble science en se bornant à recommander des paléontistes aux tristes effets de l'erreur, de l'injustice, de l'ignorance. Comme chrétien, comme homme de bien, M. le vicomte Alban de Villeneuve mérite toute notre sympathie ; comme économiste, il s'est écarter du droit chemin, car il pose en axiome qu'il y aura toujours des malheureux. Par là il éloigne les applications de la science et porte les gouvernements à réitérer les actions des païens du moyen âge, qui après avoir volé, pillé, ruiné des provinces, laissaient la paix avec leur conscience en bâtant un hôpital et en tribuant quelques autodafés.

HIPPOLYTE DUSSARD.

#### MODES.

Si nous n'étions au grand jour de la solennité fashionnable, si mes devoirs m'imposaient de rechercher ce qui se prépare dans cette intention, en vérité, mes lectrices, je détournerais ma pensée et la voûte du printemps que m'indique le calendrier, et j'attendrais des temps meilleurs, que faire des capotes de crêpe et de ces jolies dentelles de paille qui étaient leur coquetterie fragile derrière les vitres des magasins ? Que viennent-elles faire les imprudentes, attirées par une journée de soleil ? croient-elles résister au vent brutal de l'équinoxe ? Ayons prié d'elles et laissons-les dans le silence.

J'ai vu de belles et riches toilettes ; j'ai vu chez Rosset un châle de cachemire orange qui coûte un prix fabuleux : chez Herbaud, chez Mme Barenne, des robes ravissantes ; chez Mme Brunel et Leymarie des robes d'un goût pittoresque et comme il faut. Eh bien ! rien ne m'a paru aussi à propos, aussi bien conçu qu'un petit manteau dont je vais vous parler.

Un petit manteau de femme, pour l'été ! léger, gracieux, confortable. Au premier abord on se dit que l'alliance de toutes ces qualités est impossible ; je l'ai cru, moi aussi ; mais comme il m'est arrivé cet hiver de m'être attiré un reproche pour avoir assez inconsidérément parlé d'un palefot sans environs qui me paraissait merveilleux, je suis allée cette fois chez M. Lecomte, et c'est après avoir examiné le petit mannequin féminin que je vais vous le décrire.

Il tient en même temps du crispis et du camail. C'est une pelerine, car il ne fait que cacher la taille et ne descend pas au genou ; c'est un manteau, car il couvre parfaitement les bras sans les embarrasser ; il enveloppe la personne tout entière, jusqu'à la tête même, qu'il couvre d'un capuchon aristement coupé pour enfermer le chapeau sans le déformer. Jamais les femmes n'auront porté de vêtement qui répondra mieux aux exigences du manteau. Les femmes élégantes ont maintenant leur cape de voyage. M. Lecomte appelle ceci le manteau steeple-chase ; il le fait en tissu imperméable, souple et léger comme du cachemire ; son volume est tellement petit, que le vallet de plaid dont on se fait suivre dans la rue peut facilement le mettre dans sa poche ou le porter sur son bras, comme les hommes portent eux-mêmes le mackintosh — au lieu de parapluie.

Ainsi plus de panique si un gros nuage gris se creve au-dessus de nos têtes pendant un promenade en voiture ouverte ; plus de toilette dontue dans la cravate d'une averse à la sortie du spectacle ; le manteau steeple-chase répond à tous les dangers et protège la plus delicate parure. C'est le préparateur le plus commode et le plus élégant que l'on ait jamais porté. C'est vraiment le mannequin des marches aventurieuses, des promenades à cheval, des courses au cheval, le vêtement de l'ionne, le steeple-chase en un mot.

Chez Delisle, Longchamp est dix-huitième siècle. Les pekins à grandes racines aussi larges que le pouce, ont des effets glacés assez étranges. Rouge, et rose, bleu et violet, nègre-marine et bleu, aurore et pistache, sont des mélanges neufs et recherchés. Les taffetas glacés aussi rappellent les mêmes nuances. Je dis taffetas avec l'intention que ce mot soit pris dans l'acceptation exacte ; le gros de Naples, sec, terne et épais, est remplacé par ce taffetas, dont le travail brillant à beaucoup plus de souplesse et de légèreté. Delisle croit aux doubles jupes, et on retrouve cette prévision dans le choix de ses étoffes. Ses petits taffetas à rives ourlées, ses taffetas grenadiers à carreaux qui ne se chiffonnent jamais sont des merveilles de bon marché.

Encore plus simple que ces étoffes de soie ordinaire, il y a un tissu de laine nouveau au Siège de Corinthe ; il est en poil de chèvre, à mille rues, tout en brillant par le mélange de la soie qui le glace ; c'est un négligé de printemps fort joli et solide. Ce magasin comprend sous la dénomination de fantaisies une foule de charmantes petites étoffes dont la description vaudrait moins que ma simple recommandation de les voir.

Jusqu'à ce que l'on sache s'il y aura des canails de taffetas à Longchamp, nous pouvons parler des châles qu'y enverra Rosset. Le châle orange dont il était question tout à l'heure est une curiosité précieuse. Jamais on n'a vu tant de nuances fines et purées ; aux quatre coins, il est marqué par de beaux perroquets paonachés, portant d'une façon tout-à-fait coquette une petite tête couronnée d'une aigrette retombant en crinière. La bordure est composée d'animaux et de personnages ; on distingue parfaitement une caravane, des éléphants et des singes accompagnant un palanquin. Sans doute Rosset aura de nouveaux châles du même genre, mais celui-ci peut être regardé comme une innovation inconnue par sa complication suave. Que que riche que soit un châle de cachemire, il est plutôt négligé que paré ; mais comme tout luxe véritable, il se maintient en faveur, et un beau châle est toujours de bon goût. Ceux de Rosset donneront des désirs aux plus raisonnables, d'autant que le luxe ne peut

se présenter sous forme plus mesurée ; ses prix sont d'une modestie encourageante.

Les chapeaux prennent une direction qui donne au visage un air résolu. L'an dernier, toutes les femmes avaient la tourmente jeune, et quelque chose de simple dans la physiologie : cette année, le chapeau avance au-dessus du front rend l'aspect sévère ; cette mode est infiniment moins sévère que l'autre, et il est important de connaître les magasins où l'on comprend que les traits ne doivent pas être sacrifiés à une mode ; le bon goût de Lucy Hooquet sait faire valoir le visage, tout en laissant au chapeau sa forme naturelle et caractérisée. Il met sur le haut de la forme des bouquets ou des plumes, posés avec grâce ; il a fait pour ces jours de fête une capote en crêpe vert pomme avec des tulipes et des violettes, fleurs de la saison. C'est la plus jolie coiffure de jour que puisse porter une femme blonde et jeune.

Je ne vois pas aujourd'hui, en pensant aux fleurs nouvelles, ce que fait Constantin. Laissons venir un rayon de soleil pour éclairer ses plantes-bandes artificielles. Je m'en repose sur lui, d'ailleurs, pour vous y adresser au hasard, et vous y donner rendez-vous la semaine prochaine.

Mayer ne s'est pas contenté de donner des gants perfectionnés par de légers changements, il a tenu de grands engagements faits avec les hommes qui apprécient ses nouveautés. Mayer n'est plus uniquement célébré par ses gants, il est justement renommé par ses fantaisies de bon goût. On parle beaucoup d'une cravate brodée en fil d'Ecosse sur la batiste illas lancé qu'il a fait faire pour lord D. C'est un ouvrage charmant et recherché. Les brevettes de Mayer en taffetas piquet sont élégantes et d'une simplicité parfaite.

Verdier a des bijoux, des merveilles ; mais devant ces nuages qui nous envoient de la grêle froide et désolante, il faut tenir fermes et cachées ces jolies ombrelles que Verdier avait disposées pour la grande semaine. Quant à moi, je n'en ai rien ; à toutes choses il faut son but — pour parler d'une ombrelle, j'attends le soleil.

Ce que j'ai à vous dire, mes lectrices, à vous recommander avec insistance, c'est un talent qui mérite toute notre considération : à la faveur duquel vous devrez de voir revenir des richesses anciennes, de conserver des richesses nouvelles. M. Coet blanchit les dentelles dans une perfection rare, et par un procédé qui a l'avantage de ne pas fatiguer la dentelle ni la broderie, quelque altérées qu'elles soient. D'ailleurs, pour une broderie dont la mousseline est vieillie, pour une dentelle dont la fleur a attaqué le fond, Mme Coet a des secrets de transformation. Elle a tout le savoir que donne l'étude et tous les moyens que réclame l'intelligence. Une autre fois nous parlerons de la perfection avec laquelle elle apprête les broderies en relief, et de l'habileté qui lui permet de blanchir les canails couverts de plusieurs rangs de garnitures sans les découdre, ce qui épargne infiniment de temps et d'ennuis.

Il me reste à vous dire que Mme Coet demeure rue d'Argenteuil, 8. Nous en reparlerons quelques-uns.

CONSTANCE AUBERT.

AUX AMATEURS DE JARDINS ET DE BOTANIQUE. — Depuis près d'un siècle, la naturalisation en France du coltunier herbaire annuel a cessé d'être un problème. Pourquoi ne réussira-t-il pas comme plante d'agrément, sous la latitudde de Paris et du nord de la France, alors que, dès 1778, Fleischmann, jardinier de la cour de Saxe, était parvenu à l'élever en Allemagne, en plein air ?

La graine que nous annonçons au public nous est récemment arrivée de la Louisiane. Nous la garantissons pour être fraîche et de première qualité. En suivant les instructions renfermées dans chaque boîte, les amateurs auront le plaisir de la voir lever en peu de jours, fleurir dès le troisième mois, et, six semaines après la floraison, les ovules ou capsules, commençant à mûrir, s'ouvriront et laisseront échapper de légers flocons d'un coton vierge entremêlés de graines.

La boîte, avec l'instruction, se vend à 1 fr. 50 c., rue Laffitte, 40, où l'on trouve aussi de la graine de illas chinensis, dit Orgueil de la Chine.

Dès l'apparition du premier numéro, le succès des HISTORIETTES CONTEMPORAINES, COURRIER DE LA VILLE, par M. Eugène Briffaut, a été assuré. Une causerie vive, spirituelle, amusante, des récits gaies et variés, des portraits piquants et des anecdotes plaisantes encadrent comme une élégante vignette les documents curieux et les réflexions utiles que contient ce petit livre, dont l'observation se prend à toutes choses. Pour une pareille tâche, personne n'était aussi bien placé que l'auteur qui l'a entreprise. La bienveillance publique l'a récompensé, les HISTORIETTES CONTEMPORAINES ont obtenu la faveur qu'en ne refuse jamais en France aux œuvres de goût et d'esprit ; elles retracent et conservent, avec une énergie pittoresque et incisive, l'empreinte et le caractère du temps présent (1).

(1) Prix de l'abonnement (franc pour toute la France) : Paris, un an, 9 fr. trois mois, 2 fr. 25 c. Départemens, un an, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

On souscrit à Paris, au bureau des HISTORIETTES CONTEMPORAINES, rue du Faubourg-Montmartre, 25. — En envoyant un mandat sur la poste ou un bon à vue sur Paris, à la direction des HISTORIETTES CONTEMPORAINES, on reçoit les numéros directement et sans retard.

#### LIVRERIE — BEAUX-ARTS — MUSIQUE.

Les réimpressions de la traduction de Walter Scott, par Defauconpret, se succèdent avec une rapidité qu'explique naturellement le mérite de ce beau travail accompli avec les conseils de l'illustre auteur, et pour ainsi dire sous ses yeux. Voici encore une nouvelle édition pour laquelle les éditeurs, MM. Charles Gosselin et Furne, ont mis en œuvre nos artistes les plus célèbres, peintres et graveurs. L'exécution typographique, confiée à M. H. Fourrier, ne

laisse rien à désirer. Les mêmes éditeurs publient une nouvelle édition, en huit volumes, des œuvres de M. de Lamartine.

— Nous recommandons à nos lecteurs et plus spécialement au commerce, le journal PARIS, qui se fait remarquer par le mérite de sa rédaction et par son mode de distribution. Cette feuille offre aux personnes qui en appelleront à la publicité des annonces encadrant le texte et sur lesquelles il est impossible que l'attention du lecteur ne se porte pas.

— La création du monde s'est arrêtée à la femme, qui en est le chef-d'œuvre. La Physiologie de la Femme, qui vient de paraître, est aussi le chef-d'œuvre de ce siècle de physiologies créé depuis un an. C'est par ce charmant petit volume que l'éditeur Charles Lassuc termine sa collection, composée des dix plus bons ouvrages de ce genre, et qui recommandent les noms de Paul de Kock, Gavarni, James Rousseau, Daumier, Henri Monnier, etc., etc. — La plupart de ces physiologies ont été reimprimées quatre ou cinq fois et vendues à plus de vingt mille.

— Sous ce titre : De la Régole, de la Conservation du Semis et de la Germination des Graines, il vient de paraître chez Bonehard-Huzard un livre qui comble une grande lacune dans la science agricole. L'auteur, M. Charles Jonbert, est parvenu, après trente mille expériences renouvelées, à déterminer d'une manière rigoureuse combien une graine peut conserver de temps ses facultés germinatives, et combien elle met de temps à germer. Cet ouvrage, par son utilité pratique, sera avant peu aux mains de tous les cultivateurs.

— Une nouvelle souscription à la JÉRUSALEM DÉLIVRÉE, ce beau livre qu'a publié M. Mallet, et qui a obtenu un si beau succès, vient de paraître. Nous recommandons cet ouvrage à nos lecteurs.

Monsieur le rédacteur,

Ayant eu plusieurs fois connaissance, par la voie de votre estimable journal, des succès remarquables opérés par le docteur Canquin, rue du Faubourg-Montmartre, 8, à Paris, dans les affections cancéreuses, j'ai pensé, dans l'intérêt des personnes atteintes de cette horrible maladie, que mon témoignage, et ma qualité de chirurgien, serait aussi de quelque importance. Je vous supplie donc, monsieur, d'y vouloir bien publier que mon épouse, affectée depuis longtemps d'un cancer ulcéré au sein droit, offrant le volume de la tête d'un enfant, malade qui, par les ravages qu'elle avait occasionnés, ne laissait aucun espoir de guérison, vient d'être radicalement guérie en deux mois, et sans étruisant tranchant, par l'heureuse découverte de M. le docteur Canquin (1), lequel a été secondé par son sage collaborateur, M. le docteur Millarde.

HARDI, chirurgien, à Pont-sur-Sambre, près Avesnes.

Les magasins de la Société chapelière, rue Montmartre, 75, sont destinés à acquérir une vogue immense. Là, tout s'y fait avec une grande perfection et un bon marché extraordinaire. Un chapeau de sole de la qualité la plus magnifique et d'une extrême solidité ne s'y vend que 12 fr. et le castor le plus beau 20 fr.

— A vendre, NELLE PROPIÉTÉ à 8 kilom. de Paris, près Neuilly, en face du château royal. S'adresser pour la voir à M<sup>e</sup> Oignier, notaire, rue Hauteville, 1.

(1) L'ouvrage pour le traitement du cancer, dernière édition, se trouve chez l'auteur, à la France médicale, rue Montmartre, n° 165. Prix : 16 fr.

#### DECLARATIONS DE FAILLITES.

DU 14 mars. — Chauvel, papetier, rue Vivienne, 57, et maintenant rue de Crussol, 11. — Juge-commissaire, M. Meder; syndic provisoire, M. Maillet, rue du Sentier, 16.

Tacessel, marchand de vins, rue Soulage, à Bercy. — Juge-commissaire, M. Barbelot; syndic provisoire, M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 38.

Lacroix, ancien débiteur de boissons, actuellement monteur de parapluies, rue Génier-Boiscaen, 50. — Juge commissaire, M. Barthélémy; syndic provisoire, M. Nivet, rue Montmartre, 169.

Sieur et dame Gouffet, pâtissier, rue Neuve-des-Petits-Champs, 66. — Juge-commissaire, M. Letellier-Delafose; syndic provisoire, M. Heurtley, rue Neuve-des-Bouls-Eufs, 23.

Dame veuve Rousset, tenant hôtel garni, passage du Saumon, 9 et 10. — Juge-commissaire, M. Letellier-Delafose; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue Richelieu, 60.

Després neveu, marchand de vins en gros, à Bercy, rue de Bercy, 64. — Juge-commissaire, M. Bourget; syndic provisoire, M. Jouve, rue du Sentier, 5.

Thomas jeune, carrossier, rue Saint-Louis, 79, au Marais. — Juge-commissaire, M. Bourget; syndic provisoire, M. Decagny, cloître Saint-Merry, 2.

DU 15 mars. — Royer aîné, fabricant de cauchettes, rue Bar-du-Bec, 43; juge-commissaire, M. Ledugre; syndic provisoire, M. Thibault, rue de la Biennaise, 2.

Germain, horloger, place Richelieu, 20; juge-commissaire, M. Ouvry; syndic provisoire, M. Dalican, rue des Petites-Ecuries, 51.

L. Boishus et C<sup>e</sup>, fabricant de coke, rue St-Bernard, 21, le sieur Louis Boishus, tant en son nom personnel que comme gérant. — Juge-commissaire, M. Moineau; syndic provisoire, M. Sergeant, rue des Filles-St-Thomas, 17.

#### SPECTACLES DU 21 MARS.

OPERA.—Dieu et la Bayadère.

THÉÂTRE-FRANÇAIS.—Lorenzino.

OPERA-COMIQUE.—Le Pré, Frères et Mari.

ITALIENS.—(Rep. extraordinaire.)

OEDOON.—1<sup>re</sup> repr. Les Reisources de Quinota.

VAUDEVILLE.—Mémoires du Diable.

GYMNASIE.—Oncle Baptiste.

VARIÉTÉS.—Rien à faire, Bas-bleu, les Maçons, Batignolles.

PALAIS-ROYAL.—Circonstances, Lectorières, Chasse aux Vanouours.

2

Le gérant-responsable, SOUGÈRE.

Imprimerie LANGE LÉVY et C<sup>e</sup>, rue du Croissant, 16, hôtel Colbert.

240 livraisons

A 50 CENTIMES.

Une par semaine.

La 1<sup>re</sup> est en vente.

Les Souscripteurs de Paris qui paieront vingt livraisons à l'avance, les recevront franches de port à leur domicile. — Pour les départemens, s'adresser aux principaux libraires.

Les ŒUVRES DE COOPER, même traduction et même format, se publie aussi en livraisons au prix de 50 c. Elles forment 19 volumes ou 1524 pages.

J. MALLET et C<sup>e</sup>, 9 et 11, rue de l'Abbaye, et chez tous les libraires.

VOYAGE EN ICARIE, ROMAN PHILOSOPHIQUE ET SOCIAL, par M. CAREY.

2<sup>e</sup> édition. 1 gros volume grand in-18, pourtant se relit en un seul ou deux volumes; publié en 16 livraisons à 25 c., paraissant régulièrement chaque jundi. L'ouvrage est complet et peut être acquis de suite.

#### JOURNAL DES HUISSIERS,

9, rue des Trois-Frères, à Paris.

Abonnement à l'année courante 10 fr.; collection de 22 volumes 15 fr.; table triennale 6

# UNIVERS PITTORESQUE OU BIBLIOTHEQUE HISTORIQUE PUBLIÉE PAR FIRMIN DIDOT FRÈRES, imprimeurs de l'Institut.

Contenant l'HISTOIRE et DESCRIPTION de tous les PEUPLES, de leurs RELIGIONS, MŒURS, COUTUMES, etc., rédigées par d'habiles littérateurs, la plupart MEMBRES DE L'INSTITUT. — OUVRAGES EN VENTE :  
 Prix : VINGT CENTIMES LA LIVRAISON. — 40 volumes avec 5,000 gravures sur acier, représentant tous les Sites principaux, les Monumens anciens et modernes, les Costumes, Meubles, etc., etc. —  
 EUROPE. (Se vend séparément.)  
 GRECE, par M. POUCHEVILLE, membre de l'Institut; 1 vol. avec 114 planches. 6 fr.  
 ITALIE, par le chevalier ARTAUD, de l'Institut; 1 vol. avec 120 planches. 6 fr.  
 SICILE, par M. DELASSALE, correspondant de l'Institut; 1 vol. avec 120 planches. 6 fr.  
 SUÈDE et NORVEGE, par M. LEBAS, de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale; 1 vol. de 56 feuillets et 56 planches. 6 fr.  
 ALLEMAGNE, par LE MÊME, 2 vol. de 62 feuillets et 200 planches. 12 fr.  
 SUISSE et TYROL, par M. DE GOLBERG, correspondant de l'Institut; 1 vol. et 92 planches. 6 fr.  
 RUSSIE, SIBERIE et Provinces Russes, CRIMÉE, CIR-CASSIE, GÉORGIE, par MM. CHOPPIN et EORÉ; 2 vol. 6 fr.  
 TURQUIE, par M. JOUANNIN, premier secrétaire-interpréte du roi pour les langues orientales; 1 v. et 100 pl. 6 fr.  
 POLOGNE, par M. FORSTER; 1 vol. et 56 pl. 4 fr.  
 AUTRICHE, HONGRIE, BOHÈME, PRUSSE, BAVIERE, SAXE, WURTEMBERG et petits Etats de l'Allemagne, par M. LEBAS; 1 gros vol. avec planches. 6 fr.  
 ANGLETERRE, Écosse et IRLANDE, par MM. GALLIBERT et PELLÉ, rédacteurs de la Revue britannique. Tome I<sup>e</sup> en vente. 6 fr.  
 Tome II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> sous presse (sera complet en 5 volumes).  
 FRANCE, par M. LEBAS, de l'Institut, etc.; 7 vol. en vente, dont 1 vol. des Annales, et 6 vol. du Dictionnaire encyclopédique de la France (sera complet en 12 vol.).  
 Sous presse : ESPAGNE, par MM. GUEROUET et LAVELLE; DANEMARCK, par M. FVRIÉS, de l'Institut, etc.

Ce Journal, spécialement consacré aux intérêts de l'Industrie et du commerce, offre à tous ceux qui en appellent à la publicité, des Annonces encadrant le texte du Journal, et sur lesquelles il est impossible que l'attention du lecteur ne se fixe pas.—L'administration reçoit et publie toutes les communications qui peuvent intéresser l'industrie et le commerce.

Pour recevoir ce Journal gratis à titre d'essai, pendant un mois, il suffit d'en exprimer le désir par lettre affranchie.

# PARIS

INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

200 GRAVURES  
POUR RIEN.  
Sujets instructifs moraux et religieux.

Rue  
LEPELETIER,

8.

## L'ÂGE D'OR, JOURNAL DE L'ENFANCE.

Rue  
LEPELETIER,

8.

La rédaction est confiée aux Sommets Littéraires qui écrivent spécialement pour l'enfance.

ABONNEMENTS :

Paris . . . . . 6 f.  
Départemens . . . . . 7 50 | par an.  
On ne reçoit que les lettres affranchies.

## FAIRE BRULER TOUTES LAMPES COMME UN BEC DE GAZ.

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT.

Au moyen d'un petit appareil, d'une extrême simplicité, de forme gracieuse, qui a l'avantage de pouvoir s'adapter à toutes espèces de lampes, SANS RIEN Y CHANGER, on obtient une flamme éblouissante, PURE DE TOUTE FUMÉE, même en brillant des huiles ordinaires et NON PURIFIÉES, et en employant des mèches événées. PRIX : CINQ FRANCS. Il faut envoyer le poste-Vers en indiquant la grandeur de la mèche. (Ecrire FRANCO.)

Fabrique et Magasins chez MM. A. NEUBURGER et Comp<sup>e</sup>, 4, rue Vivienne, où MM. les lampistes et commissionnaires en marchandises sont priés de s'adresser pour traiter les affaires en gros.

Un dépôt de ces appareils a été fait chez M. Chabrié neveu, 9, rue de la Monnaie.

## RENTE VIAGÈRES.

COMPAGNIE ROYALE, rue de MENARS, 3, CI-DEVANT RUE RICHELIEU.

Autorisée par deux ordonnances du Roi. — Garantie : VINGT-SEPT MILLIONS.

Cette garantie est entièrement distincte de celle de dix millions de la Compagnie royale d'assurance contre l'incendie, avec laquelle il n'existe aucune solidarité. ADMINISTRATEURS : MM. le baron DAVILLIER, gouverneur honoraire de la Banque de France, président : J. LEPELETIER, — COTTIER, — le comte PELLÉ, WILL, — E. NOTTINGHAM, — LAFOUD, — RAUDON, receveur-général Rouen, tous régents de la Banque de France; — ODELL, — MOREAU, conseur de la Banque de France; — le baron de ROTHSCHILD, — A. DASSIER, — D. ANDRÉ, — LECOMTE, banquiers; — J. H. ARCHDEACON, — CLAUDE, — LAINÉ, — J. LAFITTE, banquier, président honoraire. — GÉNÉRS : MM. J. PÉRIER, — LESTAPÉ, — comte de LAPANOUZE. — DIRECTEUR : M. FÉLIX DE VILLE. ASSURANCES À PRIMES FIXES. Prospectus et Reuseignements, tous les jours, de 10 h. du matin à 4 h. du soir, r. de Mébars, 5. ASSOCIATIONS MUTUELLES.

## DOTS DES ENFANS.

## A VENDRE MACHINE À VAPEUR CONSTRUCTION ANGLAISE.

FORCE, 18 CHEVAUX; CHAUDIÈRE À BOUILLEURS, 25 CHEVAUX; PRIX FIXE, 10,000 FR.

S'adresser, pour la visiter, quai Valmy, 125, au bout de la rue Grange-aux-Belles, à Paris; pour les renseignements à M. RAYMOND MONTGOLFIER, hôtel de l'Europe, cour des Fontaines; ou à Montbard (département de la Côte-d'Or).

## FOULARDS POUR ROBES.

TRES BELLE ET FORTE QUALITÉ, DE 2 F. 25 À 2 F. 45.—RUE SAINT-HONORÉ, 90.—MAISON BARBAROUX.

## FABRIQUE SPÉCIALE ET MÉCANIQUE DE LITS EN FER PLEIN LAMINÉ ET FORGÉ,

Lits en fer avec Ornement de fonte, Lits pliants et Lits de voyage,

Lits s'allongeant et se raccourcissant à volonté; Lits doubles,

Admis à l'Exposition de 1859; vendus avec garantie de 10 ans.

de CAMILLE LÉONARD, rue des Trois-Couronnes, 30.

Fournisseur des Ministères de la guerre et de la marine, des Maisons centrales de détention et Prisons, Hôpitaux et Hos-

pices civils et militaires, des Maisons de santé, Collèges, Pensionnats, Séminaires, Communautés religieuses, etc.

## BUREAUX et ATELIERS DE CONSTRUCTION,

rue des Trois-Couronnes, 30,

PARIS.

MAGASINS DE VENTE, Boulevard Poissonnière, N° 14,

Maison du pont de fer.

Ecrire franco pour recevoir les Tarifs et Dessins. — Expéditions en province et à l'étranger.

L'usine montée avec un matériel considérable mis par une machine à vapeur, permet d'exécuter et de livrer dans un très bref délai les commandes les plus importantes.

## CAPSULES de RAQUIN

Brevet d'invention et de perfection

DU BAUME DE SOPAHU TRÈS-PUR SANS ODEUR NI SAVEUR.

Après plus de cent essais entrepris sur des éprouvettes rebelles qui, par l'emploi de ces nouvelles Capsules, ont été guéris en peu de jours, sans une seule exception, l'Académie de Médecine a approuvé, à l'unanimité, cette préparation comme un remède important rendant... un progrès marqué, etc., et reconnu que, pour guérir promptement et d'une manière sûre les écoulements récents ou chroniques, flûnes blancs, etc., ce moyen, le plus efficace et le moins coûteux, était seul dépourvu des nombreux inconvénients de tous les autres remèdes quel qu'ils soient. 5 fr. le flacon de 64 Capsules. Chez RAQUIN, Pharmacien à Paris, r. Mignon, 2; MATHEY, Pharmacien, dépositaire gén., carrefour de l'Odéon, 10, et dans toutes les pharmacies où le Rapport de l'Académie se délivre gratuitement.

## OPTIQUE DEREPS, BREVETÉ

ANGLAISE Opticien de S. M. la Reine d'Angleterre, 24, PALAIS-ROYAL, galerie Montpensier.

LORGNETTES-VICTORIA d'un très fort grossissement (sous une petite dimension) appropriées pour le théâtre et la campagne. JUMELLES-ANGLAISES-ELASTIQUES de l'ingénieur WILKINSON de Londres (dont le petit volume est contenu dans un étui à lunettes).

M. WILKINSON a établi chez DEREPS un dépôt de ses verres en flint glass, dont la matière toute spéciale est si favorable aux vues myopes ou fatigues; on les trouve montés, soit en innelles conserves, soit en lorgnettes de spectacle.

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS DE POITRINE.

## SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT

Breveté du roi. Paris, rue Saint-Denis, 154.

Ce SIROP, dont la supériorité est reconnue sur tous les autres pectoraux, est approuvé et recommandé par un grand nombre de médecins de l'Academie et de la Faculté. Il guérit en peu de temps les MALADIES INFAMMATOIRES de POITRINE, d'ESTOMAC et des INTESTINS, d'où résultent les Rhumes, suivant si ophtalmiques, les Catarrhes, les Crachemens de sang, le Croup, la Coqueluche, la Dysenterie, — Dépôts dans toutes les villes.

Le SEUL MOYEN reconnu depuis quinze années pour se soulager soi-même et sans danger des cors aux pieds, sont les véritables LIMES sulfuriques, diamantées et brevetées, à Paris, rue des Fossés-Montmartre, 27, et galerie Véro-Dodat, 31, au magasin de nouveautés en brocante et parfumerie fine.

## INJECTION INFALLIBLE DE THÉZET,

PHARMACIEN à AVIGNON.

Contre les ECOULEMENTS RECÉS et ANCIENS, FLUEURS BLANCHES, etc.

En cinq ou six jours de traitement, souvent plus tôt, rarement plus tard, on obtient une guérison sûre, sans avoir besoin de recourir à l'empotol de toutes ces préparations monstrueuses, dont le coprah ou le poivre cubique font ordinairement la base et qui toutes sont souvent dangereuses et toujours dégoutantes. — Prix du flacon avec l'instruction : 5 francs. — Dépôt à Paris, rue du Marché-aux-Poirées, 11, et dans toutes les villes de France.

## 295<sup>e</sup> AUX PYRAMIDES, RUE ST-HONORÉ, 295<sup>e</sup>

## ENTREPÔT GÉNÉRAL des Eaux Minérales Naturelles ET DES PASTILLES D'HAUTERIVE-VICHY.

FRANKLIN. MARIO TAHLIEUR. PRIX FIXE.

8. Vivienne, 19, dans la cour, grée un sacs ou bien de le payer 100,000 fr., achète-en fabrique, vend empoté, et reduit ainsi à 70 et 90 fr. les bâtons, pastilles et redouges de 100 et 150. Convient pour pantalon et gilets. Au bout. Livre en 24 heures.

## HOMOEOPATHIE, MAISON de SANTÉ

## ASSURANCES SUR LA VIE Placemens en Viager

COMPAGNIE DE L'UNION, PLACE DE LA BOURSE, 10.

GARANTIE : 16 millions de francs.

INTÉRÉT VIAGER : Abandon fait des arrérages dus au décès; 17 fr. 46 c. pour 100 à 50 ans; — 8 fr. 40 c. à 55 ans; — 9 fr. 51 c. à 60 ans; — 10 fr. 68 c. à 65 ans; — 12 fr. à 70 ans; — 15 fr. 31 c. à 75 ans; — 14 fr. 89 c. à 80 ans.

JULES LAISNE, galerie Véro-Dodat. — AUBERT, place de la Bourse. — LAVIGNE, rue du Paon.

PRIX :  
UN FRANC  
chaque  
Physiologie.

# PHYSIOLOGIES

PAR GAVARNI, DAUMIER,

- PHYSIOLOGIE de LA FEMME, par Et. de Neufville.  
— du GÂMIN DE PARIS, par E. Bourget.  
— du VIEUX, par James Rousseau.  
— du POÈTE, par Sylvius.  
— de LA PRESSE. (Biographie des journalistes.)

Chacun de ces petits Volumes contient  
de 80 à 100 vignettes.



# ILLUSTRÉES,

D. MONNIER, MARCKL, ETC.

- PHYSIOLOGIE de l'HOMME MARIÉ, par P. de Kock.  
— du CÉLIBATAIRE et de la VIEILLE VILLE.  
— des AMOUROUX, par Et. de Neufville.  
— du THÉÂTRE, par L. Couiallac.

## Sous Presse :

PHYSIOLOGIE du ROBERT-MACaire, par J. Rousseau.

En envoyant un mandat de 10 francs,  
on recevra franco la collection des  
dix physiologies.



J. Hetzel et Paulin, Éditeurs, rue de Seine, 33.  
EN CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU PARIS, DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGER.

# HISTOIRE DES FRANÇAIS

depuis le temps des Gaulois jusqu'en 1830,

PAR THÉOPHILE LAVALLÉE.

4 gros volumes in-18, format anglais à 2 francs 50 centimes le volume.

Brevet d'invention.—Ordonnance du Roi.—Approbation des médecins spéciaux

# CAPSULES DARIÈS

Au Cubebé pur, sans odeur ni saveur.

Les capsules Dariès n'occasionnent dans les intestins aucun trouble, aucune envie de vomir comme cela arrive pour les préparations de Copahui; elles agissent principalement sur les organes sécrétaires de la Purine, et modifient la vitalité des membranes muqueuses de la vessie et du canal d'uretre. C'est le seul remède de ce genre que les malades peuvent prendre souvent à la haute dose, sans répugnance, et déjà la plupart des médecins leur donnent la préférence sur les capsules de Copahui, auxquelles une commission de l'Académie, composée de MM. Bouilly, Planche, Gulleret et Guénand de Flusy, reprochait dans sa séance du 27 juillet 1837, de ne pas être parfaitement pleines, de laisser transsuder, au bout de quelques jours, le Copahui que l'on reconnaît à l'odeur et à la vue en ouvrant les boîtes qui les renferment. On leur reproche encore d'occasionner des renouvelles désagréables comme toutes les préparations de baume de Copahui; ce qui n'arrive pas pour les capsules Dariès. (Voir le Bulletin de l'Académie.)

Chaque boîte renferme un prospectus signé, et se vend 4 fr. rue Croix-des-Petits-Champs, 23, au premier; à la pharmacie en face la Banque, rue de la Feuillée, 6; chez M. Colombe, rue Saint-Méry, 12; et Juiller, à la Croix-Rouge; à Lyon, chez Vernet; à Bordeaux, chez Nancel; à Bonen, chez Beauclair; à Bayonne, chez Lebeuf; à Marseille, Thumin; à Lille, Tripler frères, et chez les principaux pharmaciens.

M. TRABLT, pharmacien, rue J.-J. Rousseau, 21, expédie les Capsules Dariès avec les articles de sa pharmacie et aux mêmes conditions.

ÉTUDE DE M. LOUIS AVOUE A SAINT-MIHIEL (MEUSE).

## VENTE JUDICIAIRE,

A l'audience des crises du tribunal civil de première instance, saint à Saint-Mihiel, chef-lieu judiciaire du département de la Meuse.

Du domaine et des forges d'Abainvillie, du haut-fourneau de Dainville-aux-Forges, et de la tréfilerie de Vacon, dépendant de la faillite de M. Muot-Doublat, maître de forges à Abainvillie (Meuse).

### Adjudication définitive.

On fait savoir à tous qu'il appartenira qu'en exécution d'un jugement rendu par ledit tribunal de Saint-Mihiel le 8 décembre 1811 enregistré,

Et à la requête, poursuite et diligence de MM. Béon, homme d'affaires, demeurant à Commercy; Harménié, propriétaire à Abainvillie; et Louis, avoué à Saint-Mihiel, en qualité de syndics de ladite faillite, ayant pour avoué constitué ledit M. Louis.

Il sera procédé à l'audience publique des crises du tribunal civil, saint à Saint-Mihiel, au Palais-de-Justice, en la salle des audiences ordinaires, le mercredi 13 avril 1812, les dix heures du matin.

A l'adjudication définitive en trois lots des usines et immeubles ci-après :

### Désignation.

#### PREMIER LOT.

Ce lot comprend : 1<sup>e</sup> les forges d'Abainvillie, proprement dites, situées sur le territoire de la commune d'Abainvillie, canton de Gondrecourt, arrondissement de Commercy (Meuse), à un kilomètre 1/2 de Gondrecourt, 4 myriamètres de Bar-le-Duc, 3 myriamètres de Neufchâteau, 6 myriamètres de Nancy, un kilomètre de la route de Bar-le-Duc à Bâle, 3 kilomètres de celle de Nancy à Paris par Troyes, et à 10 kilomètres du canal de la Marne au Rhin.

Elles sont desservies par les eaux de la rivière d'Ornain, dont la force moyenne pendant toute l'année est de 75 chevaux, et par trois machines à vapeur, ensemble de la force de 100 chevaux, dont les chaudières sont chauffées par la charbon, perdus des fours à poudre et à réchauffer; l'emploi de ces machines combiné avec celui des moteurs hydrauliques, assure le roulement continu des usines.

Ces usines, connues depuis longtemps par la variété et la qualité de leurs produits, qui est même à leur propriétaire la médaille d'or à la dernière Exposition des produits de l'industrie nationale, fabriquent annuellement de 2,500,000 à 3 millions de kilogrammes de fer de tous échantillons, dont une célébre chaise et bien évidemment procure le placement à des prix avantageux; leur situation à proximité de vastes forêts, de minères abondantes et de nombreuses voies de communication, facilite leur approvisionnement et l'exportation de leurs produits à de bonnes conditions; leur prosper-

ité actuelle va évidemment pourvoir que s'accroisse considérablement par la mise en activité du canal de la Marne au Rhin; enfin, avec les vastes propriétés que les entourent, elles formeront à la fois un établissement industriel du premier ordre, une exploitation agricole importante et d'un bon rapport, et une résidence d'agrément.

Elles se composent de 5 fours à poudre, 2 feux d'énergie au charbon de bois, un marteau cingleur, une presse à cingler, un train de cylindres dégrossisseurs, 2 trains de cylindres à fers marchands, et à petits fers, un train de cylindres à tôle, 8 fours à réchauffer, un four dormant pour la tôle, un gros marteau à queue, 2 martinetas, 5 scissiles, un four à souder et tous les outils nécessaires à la fabrication des tubes en fer, un atelier de réparations des machines de l'usine avec les outils nécessaires à celles-ci; un chemin de fer, un gazomètre, des cylindres et outils nécessaires au roulement des usines, une bûcheuse, magasin, halles à charbon et à houille, hangars, cours et aissances, cours d'eau, étangs et canaux.

Le haut-fourneau d'Abainvillie, réuni à la forge, avec deux fours à réchauffer le fer par le flammé perdu, un viseur, une grue, 2 halles à charbon, magasin de modèles et pâtes à mines, une bûcheuse, magasin, halles à charbon et à houille, hangars, cours et aissances, cours d'eau, étangs et canaux.

Le haut-fourneau d'Abainvillie, réuni à la forge, avec deux fours à réchauffer le fer par le flammé perdu, un viseur, une grue, 2 halles à charbon, magasin de modèles et pâtes à mines; il est alimenté par une machine soufflante en fonte, une autre alternativement par une roue hydraulique de 10 chevaux, et par une machine à vapeur de la même force.

Tous les bâtiments dépendants des usines, tels que maison de maître, logements des employés, logements d'ouvriers, la veilleuse forte, le vieux moulin, etc.

Le haut-fourneau de la poudrerie, à 200 mètres de la forge, alimenté par une machine soufflante en fonte mais par un cours d'eau de la force de 10 chevaux, avec un bocage à crête, halles à charbon, logements d'employés et d'ouvriers, cours d'eau, chemins, aissances et dépendances.

Le four à 300, 350, 400 c. en prairies naturelles, 5 h. 30, 20 c. en bois et plantations, 5 h. 30, 20 c. en terres labourables et prairies artificielles; 4 h. 30, 9 c. en jardins de maïs, d'empêches et d'ouvriers; enfin, 4 h. 30 c. en sainilles, situées sur les territoires de Gondrecourt et d'Abainvillie.

Toutes ces propriétés ne forment qu'une seule masse traversée par les cours d'eau et canaux qui alimentent les usines.

Un bocage à mine en construction sur le territoire de Saint-Joïe, arrondissement de Commercy, à 12 kilomètres des forges d'Abainvillie, avec 2 h. 30 c. de terrain labourable et arable, et une mine de 3 h. 40, 40, 30 c. située sur les territoires de Saint-Joïe.

ÉTUDE DE M. ROUBA, avoué, rue Richelieu, 57 bis.

Adjudication définitive le samedi 2 avril 1812, en l'audience des crises du tribunal civil de première instance de la Seine, au Palais-de-Justice à Paris, une heure de relevée, en deux lots, 1<sup>e</sup> une MAISON et devant appeler le nom de l'édifice, et 2<sup>e</sup> une MAISON et devant appeler le nom de l'édifice, et devant appeler le nom de l'édifice.

ÉTUDE DE M. ROUBA, avoué, rue Richelieu, 57 bis.

Adjudication définitive le samedi 2 avril 1812, en l'audience des crises du tribunal civil de première instance de la Seine, au Palais-de-Justice à Paris, une heure de relevée, en deux lots, 1<sup>e</sup> une MAISON et devant appeler le nom de l'édifice, et 2<sup>e</sup> une MAISON et devant appeler le nom de l'édifice.

ÉTUDE DE M. ROUBA, avoué, rue Richelieu, 57 bis.

et de Blançourt.

Enfin un autre bocage à miile, situé à Montreuil, canton de Poissons, arrondissement de Vassy (Haute-Marne), mis au cours d'eau de la force de 5 chevaux, avec parcs à miile, logements d'ouvriers, terres, près et jardins attenant, d'une superficie totale de 80 ares, et des minères contenant environ 4 h. 30 a. en 27 parcelles, sur les territoires de Montreuil et Aincourt.

### DEUXIÈME LOT.

Ce lot se compose : 1<sup>e</sup> un haut-fourneau de Dainville-aux-Forges, stabilisé sur la rivière dite la Maldite, dont la force moyenne est de 10 chevaux, avec soufflante en fonte, cours d'eau, halles à charbon, pâtes à mines, logements de régisseur et d'ouvriers, aissances et dépendances;

2<sup>e</sup> 2 h. 30 a. environ de jardin, terres labourables, prairies naturelles et artificielles tenant aux bâtiments du haut-fourneau.

### TROISIÈME LOT.

TRÉFILERIE DE VACON.

Cette usine destinée à la fabrication du fil de fer, des pointes et des chaînes, est située sur le territoire de Vacon, arrondissement de Commercy, à 3 h. de Void et à 500 mètres du canal de la Marne au Rhin; elle est activée par le ruisseau de la Mille, dont la force moyenne est de 30 chevaux.

Ce domaine, entièrement formé de murs d'une longueur de 16 hectares 2 ares 84 centiares.

La mise à prix est de 400,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M. De Bonnand, avoué pour la vente, rue du Sentier, 11, à Paris;

2<sup>e</sup> à M. Casimir Noël, notaire, rue de la Paix, 12;

3<sup>e</sup> à M. Foucher, notaire, rue Poissonnière, 5;

Et sur les lieux, au concierge.

A vendre, par adjudication, en la chambre des bateaux de Paris, le mardi 19 avril 1812, une MAISON, sis au bord de l'eau, au 1<sup>e</sup> étage.

Etudié de M. Genesial, avoué à Paris, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 1.

Vente en l'étude et par le ministère de M. Lebœuf, notaire à Paris.

10<sup>e</sup> D'IN GRAND ET BEAU FOND DE COMMERCE DE RESTAURANT, connu sous le nom de RESTAURANT DE LONDRES, sis au Palais-Royal, galerie Montpensier, no 53, 54 et 55.

2<sup>e</sup> Des marchandises, ustensiles et effets mobiliers garnissant ledit fonds;

Et 10<sup>e</sup> Du droit au but des lieux où s'exploite ledit établissement, ensemble de la clientèle y attachée.

1<sup>e</sup> Adjudication définitive aura

le 21 mars 1812, à midi.

Mise à prix : 100,000 fr.

En sus des charges.

Produit par half principal, 12,000 fr.

Impôt, 883 fr. 28 c.

S'adresser pour les renseignements :

1<sup>e</sup> à M. Masson, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie du cahier des charges, demeurant à Paris, quartier des Graviers, 18.

2<sup>e</sup> à M. Callou, Vinay, Rendu, avoué collègue.

3<sup>e</sup> à M. Julien Vyas, notaire à Paris, Saint-Honoré, 42.

Etudié de M. Genesial, avoué, quartier des Graviers, 18.

Adjudication définitive le samedi 1<sup>e</sup> avril 1812, sur l'licitation, en l'audience des crises du tribunal civil de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de la première chambre, une heure de relevée.

De la propriété

DUNE MAISON,

Sise à Paris, rue Dupont, 24, à l'angle

de la rue de la Madeleine, dont l'usufruit appartient au sieur Joseph-Marie Trabuchi, né à Malesco (Sardaigne), le 4 novembre 1799.

Mise à prix : 140,000 fr.

En sus des charges.

Produit par half principal, 12,000 fr.

Impôt, 883 fr. 28 c.

S'adresser pour les renseignements :

1<sup>e</sup> à M. Genesial, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie du cahier des charges, demeurant à Paris, quartier des Graviers, 18.

2<sup>e</sup> à M. Callou, Vinay, Rendu, avoué collègue.

3<sup>e</sup> à M. Julien Vyas, notaire à Paris, Saint-Honoré, 42.

Etudié de M. Genesial, avoué, quartier des Graviers, 18.

Adjudication définitive le samedi 1<sup>e</sup> avril 1812, sur l'licitation des crises du tribunal civil de la Seine.

Par suite de baisse de mise à prix.

1<sup>e</sup> Un VASTE ET BEL HOTEL sis à Paris, rue de la Paix, 2, angle du boulevard des Italiens. Cet hôtel, d'une remarquable construction, est situé dans la position la plus avantageuse et au centre des affaires.

Sur la mise à prix de 90,000 f.

S'adresser, pour les renseignements :</p